

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2015

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

QUORUM N°1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 21

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marie-Hélène PARENT à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Michel PELLEGRINO à Monsieur Yves KBAIER, Madame Chantal CICOLETTA à Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT à Madame Karine TROPINI

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 février 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 22
A LA DELIBERATION N° 24

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

Madame Edith AUDIBERT

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marie-Hélène PARENT à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Michel PELLEGRINO à Monsieur Yves KBAIER, Madame Chantal CICOLETTA à Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT à Madame Karine TROPINI

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 février 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 25
A LA DELIBERATION N° 34

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marie-Hélène PARENT à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Michel PELLEGRINO à Monsieur Yves KBAIER, Madame Chantal CICOLETTA à Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT à Madame Karine TROPINI

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 février 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

PREMIÈRE PARTIE

Bien, mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vais demander à Monsieur BERTOLINO, Directeur Général Adjoint des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur Christian BERTOLINO procède à l'appel.

Le quorum est donc atteint. On peut valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Julie LUCIANI s'il n'y a pas d'opposition. Il en est ainsi décidé.

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes : une demande de subvention auprès du Conseil Général du Var pour la Fête du Livre concernant la médiathèque et une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le même objet. Pas d'oppositions ? Je vous en remercie.

Monsieur Patrick COLLET a posé une question orale à laquelle il sera répondu à la fin de cette première partie de l'ordre du jour puisque vous savez qu'après l'ordre du jour, on aura une petite interruption, on passera à une deuxième partie consacrée aux séances des questions d'actualité.

Je vous informe également que, selon l'article 133 du Code des Marchés Publics, vous pouvez consulter le rapport récapitulatif de l'ensemble des marchés soldés ou en cours d'exécution pour l'année 2014, ainsi que les Délégations de Service Public et les diverses conventions, sur les sites Internet et intranet de la Ville.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, les décisions prises par délégation. Est-ce qu'elles appellent de votre part des questions ou des observations ?

AFFAIRE N°1 - LOGEMENT - Avis relatif au Programme Local de l'Habitat modifié - Proposition d'abstention

Eh bien, nous allons donc pouvoir passer à l'ordre du jour, avec comme premier point l'avis relatif au Programme Local de l'Habitat modifié et pour lequel je proposerai une position d'abstention.

C'est un sujet extrêmement important puisqu'il est déterminant pour la réalisation de logements en général, mais de logements sociaux en particulier, dans notre commune. Ce Programme Local de l'Habitat couvre la période 2014-2016. Il est donc largement entamé et il doit faire l'objet d'une délibération pour avis.

Nous sommes totalement conscients et convaincus que dans toutes les communes, même les plus privilégiées, il y a le besoin que chacun puisse trouver la possibilité de se loger et que la construction de logements sociaux est une nécessité. C'est dans ce cadre-là que dès avril 2014, j'ai décidé de lancer des projets importants qui, jusque-là, pour certains, n'avaient pas fait l'objet d'un investissement particulier, et notamment ceux qui concernent les zones NA (zones à urbaniser) dont dispose la Commune, plus précisément la ZAC des Rougières (28 hectares), la ZAC de la Crestade Demi-Lune qui compte 10 hectares et la ZAC de Costebelle qui compte 12 hectares.

J'attire votre attention que des projets moins importants mais néanmoins significatifs – je parle de la ZAC Beauvallon qui est actuellement réétudiée, de la ZAC Les Bosquets ou plutôt les constructions aux Bosquets, des logements sociaux prévus à de Lattre de Tassigny – sont des projets qui sont déjà dans les statistiques requises par l'État puisque ce sont des projets qui, tous, ont été engagés, au moins dans la réflexion et dans la promesse de réalisation, il y a deux ou trois ans.

Je pense qu'il faut poser le problème un peu dans toute sa dimension. La commune d'Hyères est une commune dont on sait que le territoire est extrêmement vaste (plus de 13 000 hectares) et si on y prête attention, chacun se dit que sur un territoire aussi vaste, la capacité de construire ne pose pas de difficultés. En réalité, tel n'est pas le cas.

Je voudrais vous rappeler qu'à l'invitation de l'État, et l'État a raison, nous maintenons et nous encourageons le classement en zone naturelle, qu'il s'agisse de sites sensibles ou de zones forestières. Il s'agit là de 4 500 hectares (zones sensibles ou forêts). À l'invitation de l'État, nous souhaitons maintenir, voire développer si c'était possible, les zones agricoles (3 500 hectares). Je vous rappelle également que les trois îles (Porquerolles, Port-Cros, Le Levant) représentent 2 900 hectares et qu'elles sont quasi totalement inconstructibles, sauf à la marge, et qu'elles relèvent principalement du Parc National ou de zones de très grande protection. Vous savez également que la presqu'île de Giens est un site classé qui relève en outre d'une Opération Grand Site qui est en œuvre, et que l'aire d'adhésion du Parc de Port-Cros couvre l'ensemble du littoral et au-delà, avec un certain nombre d'engagements sinon de prescriptions obligatoires.

Je rappelle également que le Plan d'Exposition au Bruit, puisque nous avons la chance d'avoir un aéroport, couvre un territoire sur lequel les constructions sont soit interdites, soit soumises à des prescriptions très strictes. Même si le Plan d'Exposition au Bruit qui a été présenté par l'État, si jamais il est confirmé, n'est pas le plus expansif possible, cela réduit tout autour de l'aéroport, je veux dire jusqu'aux Salins pratiquement, un peu à l'intérieur jusqu'au port, les possibilités de construction.

Au total, quand on voit les encouragements ou les prescriptions de l'État en matière d'espaces sensibles, les zones agricoles, le Plan d'Exposition au Bruit ou l'ensemble des classements, pour solder le territoire communal, il ne reste que 2 000 hectares qui sont classés en zone U. Mais ces 2 000 hectares, j'attire votre attention, ce sont des quartiers déjà quasi totalement construits, à quelques exceptions près de dents creuses ici ou là, mais qui n'ont pas un potentiel très élevé.

Et dans tous les cas, si nous voulions appliquer une recommandation qui était celle de l'ancienne Ministre du Logement, Madame DUFLOT, qui était de retrouver en densité ce que l'on ne peut pas trouver en latéralité, qui est de construire la ville sur la ville, bien entendu on ne le pourrait pas pour l'essentiel puisque très justement, l'État, avec nous, instaure une zone de PPAUP, c'est-à-dire de Protection pour la qualité Patrimoniale, Architecturale et Environnementale de notre ville, et notamment de la vieille ville et du centre-ville.

Au total, vous l'avez bien compris, quand on a souscrit à tous ces engagements, eh bien, il reste finalement de véritablement constructibles, avec un gros potentiel : 50 hectares, mais, 50 hectares qui correspondent aux trois zones NA que j'évoquais. Ce qui rend particulièrement difficile, je pense impossible, de satisfaire aux invitations ou aux injonctions qui nous sont présentées. Je voudrais les rappeler. Elles relèvent du Programme Local d'Habitat sur lesquelles la Communauté a réfléchi et sur les documents que nous a transmis la Préfecture. La Communauté d'Agglomération indique, compte tenu de sa nature, des évolutions démographiques et autres dans l'ensemble de l'Agglomération, que la Commune d'Hyères devrait réaliser sur cette période 2014-2016 : 1 002 résidences principales supplémentaires, pendant que l'État nous invite à réaliser sur la même période 890 logements sociaux supplémentaires.

Ce qui veut dire, lorsqu'on rapproche ces deux chiffres, que la totalité, la quasi-totalité, puisqu'il y a des logements individuels et des villas, des logements qui seraient réalisés sur la ville d'Hyères 2014-2016 seraient des logements sociaux. Chacun comprendra que cela est compliqué. Et même, est-ce souhaitable ? Puisque quand l'État nous invite également, et il a raison, à pratiquer la mixité sociale, il est extrêmement difficile de le faire quand la totalité des logements doivent être des logements sociaux.

J'ajoute pour information que dans la période qui a précédé, c'est-à-dire celle où le PLH (le Programme Local d'Habitat), a été institué en 2011, il était prévu pour la Commune d'Hyères 109 logements par an. 109-300. Et quand je dis 300, 2014 étant révolue, vous imaginez ce que cela signifie.

Ces objectifs contrastent d'ailleurs avec une situation démographique de la Commune qui depuis 2007 – elle n'est pas la seule, c'est une évolution qui est plus générale – n'a pas gagné d'habitants, en a même perdu, ce qui conduit à s'interroger sur la demande potentielle nette d'habitants et de logements à satisfaire.

De surcroît, vous savez que les contraintes que nous impose l'État, et on peut dire de ce point de vue que l'on peut les comprendre, pour atteindre les 25 % de logements sociaux requis au niveau national, c'est qu'à chaque fois qu'une construction de plus de 10 logements est réalisée, 30 % au moins de ces logements, sont des logements sociaux. Ce qui veut dire aussi que quand il y a moins de 10 logements ou qu'il s'agit de résidences individuelles, on vient largement empiéter sur les 1 002, je pense, logements évoqués par TPM, ce qui voudrait dire, si on allait au bout, qu'il y aurait plus de logements sociaux que de résidences principales selon que l'on regarde les injonctions de TPM ou les suggestions et l'analyse de la Communauté, enfin les injonctions de l'État ou que l'on regarde l'analyse de la Communauté d'Agglomération.

Autre contradiction que je me permets de souligner, c'est que quand on nous dit de faire 300 logements sociaux par an en mettant comme norme, on va dire 30 % de logements sociaux pour toute nouvelle construction importante, 300 c'est 30 % de 1 000, et 900 sur la période, c'est 30 % de 3 000. En d'autres termes, si on appliquait strictement ce que suggère l'État en pratiquant 30 %, ce qui est éventuellement vertueux, ou légèrement plus, nous serions à une construction totale de 3 000 logements, par contraste avec les 1 002 imaginés par TPM.

Je pense que nous sommes là dans une situation qui est pratiquement insoluble. On observe d'ailleurs que sur l'ensemble de TPM, huit communes sur douze ont vu leur population se réduire ou stagner entre 2006 et 2011, mais que parmi ces communes, la Ville d'Hyères est pourtant celle qui a connu le taux de construction le plus élevé. Nous ne sommes donc pas, eu égard à l'évolution démographique, de mauvais élèves.

Enfin, lorsque l'on observe le nombre de logements qui a été autorisé ces dernières années à Hyères, il s'élève à environ, que ce soit au dernier mandat ou sur les dix dernières années, entre 200 et 250 logements par an, chiffre, vous l'observerez, tous logements confondus, qui est très inférieur aux seuls logements sociaux que l'on nous demande de réaliser dans les trois années à venir.

Vous savez également que dès lors, et on peut le comprendre, que la norme n'est pas réalisée, les 25 % établis au niveau national, les Communes subissent des pénalités. La pénalité actuelle de la Commune d'Hyères est de 700 000 euros par an, ce qui est significatif. Je vous rappelle que c'est deux points d'impôt. Et que si d'aventure, il était jugé à un moment donné – ce n'est pas d'actualité et c'est pourquoi vous comprendrez que je suggère l'abstention – comme beaucoup d'autres, la Commune était mise en carence, c'est-à-dire qu'il soit établi qu'elle ne fait pas ce qu'elle doit essayer de devoir faire ou qu'elle réalise, et à ce moment-là l'État se substitue à la Commune dans la poursuite de l'intérêt général ou ce qu'il considère comme tel, la pénalité pourrait être multipliée par cinq. Je n'ose imaginer 3,5 millions de pénalité dans la Commune d'Hyères. C'est bien entendu totalement insupportable.

Et puis sans doute parce qu'il ne connaissait pas la situation de la Commune d'Hyères – je le dis un peu pour plaisanter – le Président de la République, dans sa dernière conférence de presse, lors d'une réflexion pertinente sur le terrorisme et utile sur l'Ukraine, a abordé ce sujet pour dire qu'il fallait augmenter ou qu'il réfléchissait éventuellement à une augmentation des pénalités.

Dans ce contexte-là, au moment où on nous demande un avis sur ces propositions, sur le Programme Local de l'Habitat, il y a trois situations possibles.

Dire oui, c'est à la fois hypocrite et je dirais dangereux puisque c'est reconnaître sans explication, sans analyse, que cela est totalement légitime. Je ne le crois pas. Je pense que la situation de la Ville d'Hyères est déjà complexe aujourd'hui pour améliorer les choses. On y travaille. J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait que même quand on aurait réalisé d'aventure les trois zones NA, après c'est compliqué. Puisqu'une fois qu'elles n'existeraient plus, nous ne serions toujours pas aux 25 %. Je fais une hypothèse. Allez, 16-17-18 %. Et si on nous demandait de continuer, alors là il faudrait véritablement que l'on m'apporte une solution puisqu'il n'y aurait plus de terrains constructibles.

Deuxième hypothèse, c'est de refuser et de donner un avis défavorable. Je pense que ce serait inopportun parce que cela pourrait être considéré comme un refus de l'idée même de faire des logements sociaux ou des logements. Et on pourrait également considérer que nous faisons le choix, qui n'est pas un choix ni opportun ni possible, qui consisterait à dire : eh bien, on ne fait pas de logements sociaux, on paye l'amende, comme certaines communes peuvent le faire ailleurs alors qu'elles ont la possibilité. Je m'y refuse et c'est pourquoi je pense qu'il faut essayer d'aller dans une direction maîtrisée et utile.

Et puis, il y a une troisième solution – c'est celle que j'invite à prendre au Conseil Municipal – qui est l'abstention. Pourquoi ? J'avais déjà prévenu et averti Monsieur le Préfet, à qui j'ai écrit – et j'ai résumé dans ma lettre les arguments que j'ai développés ici – pour entamer une réflexion conjointe avec les services de l'État pour voir dans quelles conditions nous pouvons satisfaire à une augmentation légitime de logements dans la commune, de logements sociaux, mais de façon plus responsable, plus mesurée, plus organisée, étant bien entendu que cela prend du temps.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, dans les 12,5 % dont je vous parle, sont déjà incluses des réalisations qui n'ont pas eu lieu puisqu'on les inclut au moment où elles deviennent inéluctables. Je parle de la ZAC Beauvallon, je parle des logements aux Bosquets, je parle des logements à Saint-Exupéry.

Voilà, mes chers collègues, la situation que je vous décris le plus objectivement possible et pour laquelle je demande au Conseil Municipal, si vous en étiez d'accord, de nous abstenir. C'est une attitude, je crois, responsable, ni négative (on ne veut pas de logements sociaux et on n'en a rien à faire et on est prêts à payer. De toute façon, on n'en a pas les moyens), ni, comment dirais-je, aveugle (on est pour tout en étant à la fois un peu hypocrites dans la mesure où on sait qu'être pour n'a pas beaucoup de sens dans la mesure où il est absolument impossible dans les deux ans de réaliser ce qui vient d'être indiqué. Et que de toute façon, deux ans ou trois ans après, alors là ce n'est plus l'impasse, c'est le mur qui serait devant nous).

Voilà ce que je voulais vous indiquer. C'est un sujet très important.

Une réflexion complémentaire : quelle sera la situation sociale – nous sommes tous, je crois, enclins à souhaiter qu'elle soit largement améliorée, je ne fais pas d'hypothèse – dans vingt ou trente ans ? Si d'aventure tel était le cas, nous aurions construit ou nous hériterions de constructions qui peut-être n'y seraient plus alors totalement nécessaires.

Deuxième réflexion : que les obligations qui nous soient faites ne soient pas limitées à une commune mais à un bassin de vie, d'activité, d'emploi parce que l'on a, à ce moment-là, une approche plus compréhensive, plus harmonieuse, plus logique, mieux répartie.

Trois : nous sommes un peu confrontés à la même erreur, mais commise sous toutes les latitudes, qui consiste à définir une loi unique pour des situations différentes. Quand on a voté en 1986 la loi littoral, on ne s'est pas rappelé sur le coup que le littoral méditerranéen, ce n'était pas les falaises d'Étretat ou la Manche. Je me rappelle dans certains colloques m'être amusé à entendre que l'on ne pouvait pas construire dans la bande des 100 mètres. Il y avait donc une réflexion pour savoir si à la verticale des falaises d'Étretat, cela ne faisait pas 100 mètres. La loi n'avait pas dit à la verticale ou à l'horizontale. Les problèmes sont différents. Ce sont les 35 heures. Je ne conteste pas ici ou là leur pertinence. Mais tout le monde, y compris Madame AUBRY, s'est rendu compte à l'expérience que selon les activités, cela posait des problèmes d'application un peu différents.

On est, me semble-t-il, un peu dans la même situation. Non pas que nous pouvons nous abstraire d'une obligation nationale – elle me paraît légitime – mais on ne peut pas, me semble-t-il, quand une commune a, comme la nôtre, mais peut-être d'autres encore davantage, une vocation environnementale forte, une vocation touristique forte, faire comme s'il s'agissait d'une commune qui n'a aucun territoire préservé du point de vue de la sensibilité environnementale ou qui n'a pas le tourisme comme activité principale.

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous livrer et je vous laisse bien entendu le soin d'intervenir.

Monsieur COLLET.

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, merci.

Très rapide réflexion. Vous évoquiez en tout début de votre propos, en mettant en parallèle la notion du logement social et de la mixité sociale. Ma question est très simple : quelle définition aujourd'hui vous donnez à la définition du logement social ? Lorsqu'on sait que malheureusement – et cela, ce sont les derniers chiffres qui l'ont dit – que grosso modo, 70 % de la population, alors PACA, département – peut-être même 80, Monsieur SEEMULLER me le rappelle – était éligible au logement social. Alors ma question, je la réitère : quelle est votre définition aujourd'hui du logement social dans le sens de savoir comment allons-nous attribuer ces fameux logements sociaux ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Attendez, il y a deux définitions. Il y a la loi. Et la loi, j'allais dire, ce n'est pas moi. En tous les cas, ce n'est pas moi qui l'ai votée, mais en tous les cas, c'est moi qui serais prêt à l'amender avec d'autres. Aujourd'hui effectivement, il y a des plafonds de revenus tels qu'un couple avec deux enfants gagnant 4 500 euros par mois est éligible aux logements sociaux, ce qui conduit à ce que 70 ou 80 % de la population hyéroise soit éligible. Sans faire de commentaire excessif, même s'il ne s'agit pas de personnes qui vivent dans une aisance excessive, on pourrait attendre d'une réduction des prix sur le marché immobilier qu'ils puissent accéder au marché libre ou à des logements pour actifs qui ne sont pas comptabilisés plutôt que dans les logements sociaux. Parce que la conséquence principale, c'est que même si on y prête attention, il va de soi que leur présence dans les logements sociaux évince une population qui, elle, n'a pas l'arbitrage possible avec le marché libre. Mais c'est la loi.

Si vous me demandez mon sentiment, il me paraîtrait souhaitable d'une part, c'est ce que nous faisons, mais que la loi impose une priorité à ceux qui ont capacité à payer leur loyer, autrement il n'y a plus de bailleurs sociaux, mais qui sont dans une situation qui ne leur permet pas d'aller sur le marché libre. Et il y a une deuxième priorité qui devrait être imposée, c'est que quand une famille a par exemple pris possession il y a trente ans d'un T5 parce qu'il y avait un couple, il y avait encore les parents, il y avait cinq enfants ou quatre enfants, c'était légitime. Les parents ont disparu. Madame est veuve et les enfants ont grandi, ne sont plus là. Et très souvent, presque toujours, pour des raisons humaines mais nous sommes quand même devant une difficulté, la personne peut continuer à occuper un appartement de grande surface pendant que des familles plus nombreuses n'ont pas la possibilité de trouver un logement correspondant.

Donc il y a des amendements, mais enfin, malheureusement, nous ne sommes pas là pour les adopter. Mais vous me demandez mon point de vue, je vous réponds.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, quel dommage que vous ayez été professeur d'université ! Vous étiez un avocat formidable et plus je vous entendais, plus je me disais : vous êtes extrêmement convaincant. Mais vous pourriez aussi être convaincant dans l'autre sens, si je peux me permettre. Et je regrette, encore une fois, qu'à l'occasion de ce Conseil et de cette délibération, on parle de la politique de l'habitat sur Hyères et donc de questions qui sont lourdes, qui nous engagent et qui s'inscrivent aussi dans la durée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je me permets de vous dire que je suis allé exprès dans la Commission l'autre jour pour évoquer ce sujet.

M. SEEMULLER : Je sais, une Commission qui a duré très peu de temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le temps des questions qui m'ont été posées, mais j'ai fait un exposé de 25 minutes.

M. SEEMULLER : Pour des raisons que je ne vous exposerai pas, qui sont personnelles, je n'ai pu être présent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur, ce n'est pas une critique que je vous fais.

M. SEEMULLER : Je vous réponds parce que je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus. Et vous savez combien j'attache de l'importance au travail des Commissions et la présence des Commissions.

Je disais donc que j'ai relu il n'y a pas très longtemps le livre d'Odile JACQUEMIN qui s'appelle *Projet urbain et paysage littoral*. Odile JACQUEMIN, très connue sur la ville, très bonne experte en matière de développement et d'urbanisme, et qui nous écrit à propos du logement sur Hyères, qui est une question extrêmement sérieuse : « Malgré un espace de nature protégé, les terrains sont livrés à la pression accrue des spéculateurs qui les bâtissent et les vendent comme de vulgaires produits financiers, à la découpe, sans limite possible, sans souci de qualité, sans aucune exigence d'innovation, sans projet d'ensemble, sans prise de risque pour oser d'autres formes urbaines ». Voilà ce qu'écrit Madame Odile JACQUEMIN sur l'urbanisme hyérois. C'est son analyse. En tout cas, il a illustré ce qu'a été pendant des années...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, j'allais dire : il vaudrait mieux qu'elle conjugue au passé, à l'imparfait. Et je soustrais le présent à la Municipalité précédente parce que je ne l'ai pas observé. On est devant un état de fait. Mais ma responsabilité ne me paraît pas engagée là.

M. SEEMULLER : Si vous permettez, je continue mon exposé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, je vous permets, mais bon, je suis obligé de commenter.

M. SEEMULLER : Aujourd'hui sur Hyères, enfin sur l'Agglomération de TPM, le pourcentage de logements éligibles, c'est 20 % pour La Seyne, 15 % pour Toulon, 12 % pour Hyères, 6 % pour Carqueiranne. C'est une situation qui bien sûr, au regard de la loi, n'est absolument pas conforme et qui a une traduction très simple, celle que vous disiez : c'est que l'on ne peut plus se loger sur Hyères, donc on quitte la ville. Et donc la réduction de la population, ce n'est pas simplement le fait d'une décision individuelle, c'est simplement qu'aujourd'hui, compte tenu du marché immobilier hyérois, on ne peut plus y vivre. Les enfants des Hyérois n'y vivent plus. Les entreprises qui veulent s'installer ne trouvent pas de logements pour leurs salariés. Et donc on est dans une phase qui est extrêmement critique avec, disons-le entre nous, un prix très spéculatif, très au-delà de ce qui serait acceptable pour une ville comme la nôtre. Voilà la situation.

La délibération qui nous est soumise nous est soumise par qui ? Par l'Agglomération de Toulon. C'est-à-dire, ils sont comme nous, j'imagine, des élus impliqués dans la connaissance du territoire et ils nous demandent un effort plus que substantiel puisque vous l'avez dit vous-même, ce sont 890 logements locatifs sociaux, une augmentation très significative par rapport à ce que l'on fait. Mais enfin, j'imagine qu'ils n'ont pas pris non plus leur décision à la légère. Et est-ce un hasard ? Ce programme correspond à l'analyse que nous avons faite, nous, pendant la campagne, qui est que 900 familles hyéroises sont aujourd'hui à la recherche d'un logement.

Donc j'entends la construction de 890 logements dits sociaux... Et encore une fois, il faut que l'on se le dise entre nous : 80 % de la population hyéroise a accès à ces logements. Donc on peut dire que c'est plus qu'une priorité. C'est une nécessité. Et que dans le même temps, cela correspond très exactement à ce que l'on voudrait si on veut redynamiser et permettre aux enfants des Hyérois, en particulier, de pouvoir se réinstaller.

Alors, comment atteindre cet objectif ? Parce que la question est là. Et c'est encore une fois avec beaucoup de regret que je vous le dis : vous en avez parlé pendant 25 minutes en Commission ; vous en reparlez pendant 25 minutes ici en Conseil. Quel dommage que depuis la dernière délibération du 27 juin 2014, où nous avons lancé le Plan Local Urbain, que l'on ne se soit pas rencontrés, on n'ait pas mis noir sur blanc sur la table les problématiques qui sont les nôtres ! Pourquoi est-ce qu'il faut attendre cette délibération pour encore une fois la saisir et se dire : on a un problème ? Et que la seule solution que vous nous dites, c'est dire : on va s'abstenir sur une délibération de TPM qui vise justement à augmenter le nombre de logements sociaux sur cette ville.

Là, je pense qu'il y a une limite dans votre raisonnement, Monsieur GIRAN, et cette limite, c'est que nous n'avons pas pu aller au fond du sujet et à la limite, avoir les mêmes conclusions que vous. J'en reviens à la discussion du budget. Vous dites : la conclusion, c'est augmenter les impôts. Mais avant la conclusion, il y a bien une introduction, il y a bien une thèse, une synthèse. Et là en matière de logement, elle est où l'introduction ? Elle est où la thèse ? Elle est où la synthèse ? Quand on est dans une situation que l'on connaît bien, bien sûr que l'on peut partager les conclusions, à condition qu'on travaille. On ne travaille pas. C'est votre décision. C'est comme cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, si vous ne travaillez pas, vous le dites.

M. SEEMULLER : Rappelez-moi quand est-ce que vous réunissez les Commissions ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, Monsieur SEEMULLER, je pense qu'il y a une chose...

M. SEEMULLER : Laissez-moi terminer !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Attendez ! Vous me posez une question, je vous réponds. Si vous permettez.

Il y a une chose que vous ne comprenez pas, c'est que les Municipalités ne sont pas gérées en cogestion. Il y a une majorité, il y a une opposition. Il y a des Commissions à l'intérieur desquelles on échange. Il y a des informations et des concertations qui sont faites sur des projets. Mais on ne réunit pas en permanence l'ensemble du Conseil sur tous les sujets possibles. Lorsque nous évoquons La Crestade Demi-Lune, lorsque nous évoquons la ZAC des Rougières, vous assistez à des réunions dans un silence total, etc., vous avez l'information. Le Plan d'Occupation des Sols ou l'ancien ou le futur PLU, vous pouvez le consulter. Il y aura des réunions de concertation à ce moment-là. Mais on ne peut pas passer notre temps à être assis l'un en face de l'autre à une table pour échanger sur tous les sujets. C'est cela la réalité. C'est comme si vous disiez : il est quand même très curieux que Monsieur MACRON et Monsieur VALLS n'aient pas auparavant négocié avec Monsieur JACOB et Monsieur X pour savoir ce qu'il fallait mettre dans la loi. On échange, il y a l'Assemblée Nationale pour cela, mais avant le Gouvernement réfléchit. Il réfléchit parfois d'ailleurs un peu seul, je le reconnais.

Mais je crois que vous avez un peu une méconnaissance ou en tous les cas une vision utopique de ce que pourrait être une Municipalité. La transparence, oui. L'ouverture, oui. La concertation, oui. Mais la cogestion, non. Très clairement. Et le travail, on le fait chacun. Il m'est arrivé pendant plus de dix ans d'être Conseiller Municipal d'opposition ici. Je travaillais et je crois que ceux qui m'ont connu doivent se rappeler que j'avais parfois une relative connaissance des choses. C'est un peu plus compliqué. Et jamais je ne vous ai refusé l'ombre d'un début d'information sur un quelconque sujet. Les choses peuvent se faire de cette façon-là. Si on les institutionnalise en permanence, c'est la certitude de l'immobilisme.

M. SEEMULLER : Je ne me permettrais pas de faire cette remarque si vous n'aviez pas écrit ce rapport sur la démocratie locale qui m'inspire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr. Eh bien, écoutez, c'est une bonne lecture. Je n'y parle plus d'urbanisme, je dois dire.

M. SEEMULLER : Sur le travail des Commissions et l'intérêt que l'on peut avoir. Parce qu'on parle bien du travail de nos quatre Commissions. C'est bien de cela dont on parle et pas de faire du face-à-face et passer son temps à faire de la réunionnite. On parle de cela. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là que lors du débat sur le PLU, on vous avait demandé de mettre en place une Commission spécifique et vous nous aviez dit oui. Elle ne s'est pas réunie encore. Je ne sais pas si elle existe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, nous n'avons même pas encore le retour des personnes publiques associées. Cela fait d'ailleurs six mois que nous téléphonons quotidiennement à la Préfecture pour l'avoir. Lorsque nous l'aurons, ce qui nous permettra d'avoir toutes les contraintes ou toutes les exigences, toutes les normes, tous les critères, tous les repères que l'État voudra bien nous donner, bien entendu il y aura une concertation d'abord avec la population puisque pour un PLU, c'est la règle, et également dans une Commission ad hoc au niveau du Conseil Municipal. N'ayez aucune inquiétude.

M. SEEMULLER : Je n'ai pas d'inquiétude mais le temps passe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien oui, écoutez, demandez à l'État d'aller plus vite si vous avez des relations.

M. SEEMULLER : Je ne suis pas élu à ce niveau-là, Monsieur.

Monsieur le Maire, juste pour vous répondre : on fait confiance, au vu du programme proposé par la majorité de TPM, qui est la vôtre, et qui répond à la principale préoccupation des familles hyéroises en recherche de logement. Nous sommes impressionnés par ce volontarisme bien entendu et nous faisons donc confiance aux travaux préalables des fonctionnaires et des élus de TPM, dont les élus hyérois qui siègent ici, pour donner un avis favorable à ce Plan Local. Cela ne vous surprendra pas parce que je trouve que c'est plutôt de bon ton de trouver à l'Agglomération une volonté de résoudre, en tout cas d'avancer sur un problème qui est complexe, j'en conviens, mais qui est une nécessité pour les Hyérois.

Les deux derniers points sur lesquels je voudrais attirer votre attention et qui ne sont malheureusement pas tout à fait liés à la politique de l'habitat mais qui sont liés au Plan Local Urbain, comme on n'a pas pu, il n'y a pas eu l'occasion de se voir en Commission sur ces sujets-là, le premier c'est vous redire – mais cela vous le savez, j'ai participé à la réunion du CIL de la gare – de l'inquiétude que nous avons sur la situation de la gare. Mais je n'en dirai pas plus. Je voulais simplement que ce soit notifié et que vous en ayez l'information. Et le second, cela concerne une information que j'ai eue sur le lycée professionnel du Golf-Hôtel et je voudrais de votre part, s'il est possible, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC puisque j'ai participé là aussi à la réunion du CIL de la ZAC des Rougières, avoir confirmation que la Ville a bien l'intention de se battre pour conserver le lycée professionnel du Golf-Hôtel et son déménagement sur la ZAC parce que les informations que j'ai ne vont pas dans le bon sens en ce moment. Merci de votre attention en tout cas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, permettez-moi deux commentaires, notamment sur la réunion à laquelle vous avez assisté dans le CIL des Rougières. Je confirme notre volonté absolue de garder le Golf-Hôtel sur la commune, avec une priorité : c'est dans le cadre de la ZAC des Rougières. Et nous avons encore une réunion très bientôt sur le sujet. Chaque fois que nous avons une réunion sur les Rougières, le proviseur du lycée est associé et le Conseil Régional également. J'aurais aimé, lors de la réunion des Rougières, vous entendre Monsieur SEEMULLER. Vous avez vu combien le minimal y joue. Combien, dès lors qu'on approche de riverains, il y a une volonté négative. C'est-à-dire que j'aurais aimé avoir ce soutien de possibilité de construire aux Rougières. Vous le dites aujourd'hui, enfin c'est ce que je crois comprendre puisqu'on ne peut pas être pour une chose et son contraire. Mais vous imaginez quand même la difficulté qu'il y a.

M. SEEMULLER : Vous me donnez la parole, je la prends. Nous avons dans notre programme...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne le lis pas tous les jours.

M. SEEMULLER : Je vais vous l'envoyer parce que cela peut peut-être vous enrichir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Actualisez-le à l'expérience.

M. SEEMULLER : Il s'actualise régulièrement et à l'expérience et grâce à vos conseils éclairés, je vous en remercie.

On avait prévu de construire sur cette zone notamment un écoquartier puisqu'on est en prolongement du jardin Olbius Riquier et je défendrai – et ici nous sommes en Conseil, donc ce sont des propos publics qui sont rapportés – le fait que l'on construise sur cette zone-là. Le point important sur lequel j'attire votre attention, c'est le lycée parce que, comme vous le savez, Le Cannet-des-Maures a aussi une proposition et là je parle en tant qu'Hyérois, comme dans le même sens on a une vraie menace concernant la construction du bâtiment et j'irai très volontiers avec vous devant les habitants à la ZAC des Rougières pour défendre ce projet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien.

En tous les cas pour le Golf-Hôtel, vous pouvez être assuré de ma détermination. C'est moi qui ai souhaité que ce soit à cet endroit-là et je fais étudier une autre implantation au cas où il y aurait des difficultés. Et j'ai affirmé très clairement, devant notamment un Conseiller Régional que vous connaissez, ma volonté publique que cela reste ici, et tous les moyens seront employés.

Le problème, c'est que ce n'est pas aussi simple que cela. Cela demande des délais. Cela demande aussi de l'argent puisqu'il faudra que la Région et que tous ceux qui souhaitent la même chose que moi, le soutiennent, ne s'attendent pas à ce que la Commune finance par exemple le foncier, ce qui serait quand même difficile. Il faudra que d'autres (la Région, le Département, TPM), dans la mesure où il s'agit d'un lycée d'intérêt régional et pourquoi pas national, contribuent à la solution.

Quant à Madame JACQUEMIN avec qui j'ai des relations anciennes et beaucoup d'estime, c'est vrai qu'il faudrait que la conjugaison soit désormais remise au goût du jour parce qu'honnêtement, ce n'est pas très honnête quand on est dans une commune qui a aussi peu de capacité constructive de, comment dirais-je, de montrer ceux qui prennent les choses telles qu'elles sont comme responsables éventuels de ce dont ils héritent. Et je ne parle pas de la période précédente.

Dernier point de précision : ce n'est pas TPM qui parle des 890 ou 900 logements sociaux. C'est l'État. Alors bien entendu, c'est TPM qui coordonne le Programme Local d'Habitat. Mais l'injonction des 890 logements sociaux, c'est l'État. Je l'ai dit. C'est dans le Programme Local d'Habitat dont TPM a la charge, qui l'établit avec les recommandations de l'État sur les logements sociaux. L'injonction est une injonction de l'État et c'est pourquoi je proposais l'abstention et je propose l'abstention, pour pouvoir entamer des négociations avec l'État sans avoir dit oui simplement en amont de telle façon que l'on n'ait plus rien à dire par la suite.

Est-ce qu'il a d'autres interventions ? Monsieur FELTEN. Je vous en prie.

M. FELTEN : Monsieur le Maire, vendredi dernier, nous avons la Commission qui justement devait évoquer ce point. Vous êtes intervenu effectivement pendant une petite demi-heure. Et pendant cette intervention, je vous ai demandé, ou en tout cas à l'issue de votre intervention, je vous ai demandé s'il était possible d'avoir des éléments chiffrés de l'administration puisque toute bonne administration, et Dieu sait qu'ici elle est bonne, nous avons sans doute des études prospectives qui nous permettent d'identifier dans ce que vous appelez les dents creuses, les 50 hectares, les zones potentielles de construction. Et vous vous étiez engagé devant la Commission à nous fournir les éléments pour aujourd'hui. Qu'en est-il ? Merci Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les éléments de quoi ? Les éléments des zones constructibles sur Hyères ?

M. FELTEN : Oui. Vous vous étiez engagé en Commission à les fournir. C'est pour cela que je vous pose la question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, écoutez, vous les aurez. On vous les donnera. Je m'excuse, cela m'a échappé.

Mais c'est vrai qu'il me paraissait à peu près évident que les trois zones NA que je décrivais (28, 10 et 12 hectares) faisaient l'essentiel des 50 et que quand il y a des dents creuses... Je vous donne un exemple. Un exemple simplement. Parce qu'elles ne sont pas toujours constructibles. Il faudra bien délibérer pour le PLU. Je demanderai l'inscription. Il y a par exemple dans notre commune, quand vous passez le carrefour de l'Espace 3000, le long des impôts et que vous rentrez dans la ville, sur la droite, avant le pont, une zone agricole qui n'est pas cultivée depuis des années, en pleine ville. Je crois que si on veut conserver l'agriculture à Hyères, il faut trouver des zones. Par exemple si le Golf-Hôtel déménage, je proposerai au PLU par exemple le classement en zone agricole de la totalité des hectares sur lequel est le Golf-Hôtel. Mais en revanche, là je demanderai le classement en zone U. Elle n'est pas constructible. Je souhaiterais qu'elle le devienne. Et le PLU sera de ce point de vue un débat et un combat. Parce que si au PLU, l'ensemble des exigences préalables sont de nouveau affirmées par l'État et que : là on est en zone agricole, vous n'y touchez pas ; là vous êtes au bord d'un espace sensible, vous ne pouvez pas ; là vous êtes dans une ZPPAUP, il ne faut pas ; nous aurons des difficultés. C'est pourquoi dans la conversation et dans le dialogue et le débat que je veux avoir avec l'État, tout cela doit être intégré.

Alors après, oui, il y a par exemple dix logements ou neuf logements sociaux qui vont se faire du côté de l'école Maintenon. Il y a quelques dents creuses comme cela. Mais il n'y a aucun espace significatif autre que les trois zones NA. Étant bien entendu, je le demande mais c'est vrai qu'il faudrait apporter le plan, nous sommes à votre disposition au service de l'Urbanisme pour, avec la carte, regarder chaque espace. Mais honnêtement, c'est la réalité.

Est-ce qu'il a d'autres interventions ? Oui, Madame.

Mme CARASENA : Monsieur le Député-Maire, notre groupe, très sensible au logement décent des Français en difficulté, partage votre analyse concernant la problématique relative aux logements sociaux dans notre commune.

Nous sommes conscients des difficultés liées aux contraintes urbanistiques propres à notre ville qui peuvent être un obstacle aux prescriptions mentionnées dans la loi SRU du 13 décembre 2000, modifiée par la loi ALUR du 24 mars 2014.

Nous soutiendrons donc tout projet susceptible de trouver une solution pour résorber notre déficit communal de logements, mais nous souhaiterions faire quelques observations qui s'adressent au Maire mais aussi au Député que vous êtes.

Nous constatons, comme le font de très nombreux Maires de France, que la réalisation de 25 % de logements sociaux prescrite par la loi SRU, quota porté à 25 % par la loi ALUR, est très difficilement réalisable, nonobstant la mauvaise volonté de certains élus, ce qui n'est apparemment pas le cas pour Hyères.

La loi SRU a été votée en 2000 sous le Gouvernement JOSPIN. Lors du changement de 2002, votre majorité n'a jamais proposé de modification de cette loi.

D'autre part, nous déplorons que le législateur ait prescrit des pénalités financières qui sont récupérées sur les administrés et qui ne résolvent pas le problème. Nous pensons qu'il aurait été peut-être plus judicieux de sanctionner les élus fautifs en lieu et place des contribuables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les sommes sont considérables ! Vous savez, c'est un impôt indirect ou dissimulé colossal. Et je poserai une question à l'Assemblée Nationale, si vous me permettez puisque vous parlez au Député, pour savoir quel est le montant de cet impôt déguisé. Légitime mais déguisé.

Mme CARASENA : En 2014, l'État a perçu 75 millions d'euros de pénalités dont 40 millions ont été directement reversés localement par les communes à des organismes ou pour l'achat de terrains destinés à la construction de logements sociaux. Nous nous interrogeons sur le devenir des 35 autres millions. Et en votre qualité de représentant du peuple au Palais Bourbon, pourriez-vous apporter une réponse à cette interrogation ?

En ce qui concerne le parc des logements sociaux existants, en cette période de grande précarité, nous souhaiterions savoir s'il existe une Commission de contrôle visant à vérifier la réalité de l'occupation des logements par les attributaires originels. Vous en avez parlé il y a quelques minutes.

Enfin, dans le cadre d'une meilleure connaissance des décisions administratives, si l'attribution de logements par les diverses Commissions n'amène aucune observation négative, pourquoi les administrés ou tout au moins leurs représentants au sein du Conseil Municipal ne pourraient-ils avoir à chaque fois accès aux délibérations de ces Commissions ? Nous savons, Monsieur le Maire, que vous êtes partisan de la transparence, aussi nous vous demandons d'agir en ce sens.

Nous vous remercions de répondre à nos légitimes interrogations.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai bien entendu. Sur le dernier point, bien sûr il n'en est pas question. Pour des raisons simples, Madame. C'est que je pense qu'on ne peut pas lever l'anonymat des personnes bénéficiaires, ni des personnes candidates.

Mais je vais vous dire comment cela se passe et vous pourrez vérifier auprès de Madame GALLART. Je n'ai jamais regardé à qui c'était attribué. Jamais. Je veux me priver de toute subjectivité dans cette affaire.

Et simplement, nous avons défini des critères qui sont des critères d'ancienneté de la demande, des critères de taille de la famille, d'adéquation avec le logement, des critères de niveau de revenu suffisant pour le bailleur social, autrement il est refusé, mais qui ne soit pas le plus élevé possible puisque c'est un problème social qu'il faut résoudre et non pas un problème d'aisance. Et nous avons l'obligation de la loi DALO qui, elle, nous est directement imposée par l'État. Et nous avons obtenu, ce qui est une bonne chose, que le contingent préfectoral nous soit délégué de telle façon que ce soient des gens d'Hyères – même si cela peut paraître critiquable, mais dans le contexte que nous évoquons, cela paraît, semble-t-il, souhaitable à chacun – qui en soient bénéficiaires. Parce que quand la Préfecture affecte directement, c'est l'ensemble des problèmes qu'elle gère.

Madame GALLART peut préciser éventuellement les critères. Mais je ne regarde pas à titre personnel les noms parce qu'il faut... Et vous vous en doutez, chacun d'entre nous l'éprouve : la demande est extrêmement forte, les demandes personnalisées sont quotidiennes et je crois qu'il faut éviter cela.

Rencontrez Madame GALLART et elle vous dira – elle gère ce dossier – ce qu'elle pourra, sans aucun problème. Mais je crois que cela relève un peu d'une approche un peu administrative et donc un peu non publique.

Madame GALLART.

Mme GALLART : Nous reprenons tous les critères qui ont été établis dès l'installation du nouveau Conseil Municipal et évidemment sous le joug de Monsieur le Maire.

Au niveau des critères, puisque vous parlez des Commissions, on va déjà regarder l'ancienneté de la demande, cela peut remonter jusqu'en 2008. Chaque année, ils renouvellent, donc vous avez un numéro, vous n'avez pas le nom de la personne. Vous avez l'ancienneté du dossier. Vous avez évidemment les ressources de la famille. Vous avez le taux d'effort qui est calculé. Et après, vous retombez sur des dossiers qui peuvent passer en fonction de la taille de l'appartement, de la composition de la famille.

Donc nous positionnons, lorsque nous avons la chance d'avoir un logement qui correspond, on positionne trois dossiers. Et évidemment, ce sont des numéros. On n'a pas accès aux noms des familles. Monsieur le Maire non plus, puisqu'il positionne trois personnes. Ces trois personnes sont ensuite convoquées par le bailleur qui regarde lui-même, toutes les pièces administratives, qui reprend ce que vous ne pouvez pas mettre malgré que ce soit un logement social. Il ne faut quand même pas rêver. Même pour un logement social, il faut payer un loyer. Donc, il faut qu'il y ait des ressources et que le taux d'effort ne les détruise pas. Il faut qu'il reste un budget. Donc, vous avez une position 1, 2, 3 et c'est le bailleur qui regarde après avec les personnes s'ils sont en mesure de pouvoir rentrer dans le logement.

Mme CARASENA : Il n'y a pas moyen de connaître l'identité des personnes ?

Mme GALLART : L'identité, je la connais. Heureusement parce que si je ne la connaissais pas au point de vue administratif ! Mais déontologiquement, je ne vais pas commencer à vous donner des noms dans l'Assemblée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour vous dire la réalité : sans doute, elles sont de toute origine. Enfin, si c'était le sens de la question.

Madame, je vous en prie.

Mme COLLIN : Merci. Une petite incidence : quelqu'un qui a assisté à la réunion du CIL des Rougières a compris, alors bien ou mal, que vous aviez récupéré le quota d'attribution de la Préfecture.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est ce que je viens de dire, Madame.

Mme COLLIN : Pardon ! À l'instant ? C'est une réalité ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, oui, bien sûr.

Mme COLLIN : Donc vous êtes seul décideur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non, non, on n'est pas seul ! Mais si vous voulez, la Commune a normalement 30 %, le contingent de la Préfecture est, je crois, du même ordre. Donc on a, un potentiel plus important d'attribution directement local. Après il reste le 1 % logement. Il y a tout un ensemble de structures qui sont compétentes.

Mme COLLIN : Bien. Et cela fait combien en pourcentage maintenant ?

Mme GALLART : Au niveau du quota de la Préfecture, il faut bien se dire que de toute façon, le quota dont on hérite, ce n'est pas uniquement pour Hyères. Il y a des personnes qui arrivent du département, de Solliès-Pont, de La Garde, de La Valette. Donc ce sont souvent des DALO, c'est-à-dire qu'ils dépendent du droit opposable au logement. D'accord ? Est-ce que je m'explique bien ou pas ? Est-ce que c'est votre question ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non mais sur les DALO, nous n'avons pas beaucoup de choix.

Mme GALLART : Non pas vraiment. Le DALO est prioritaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le DALO est prioritaire.

Pour le reste, si je voulais employer un vocabulaire qui peut vous convenir, il peut y avoir une préférence locale. Non, non, je ne l'ai pas dit.

Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc soumettre dans la forme suivante cette délibération à votre vote. Qui est favorable à l'abstention que vous devez bien prendre de la façon suivante : c'est une position de dialogue avec l'État pour essayer du mieux possible, dans les années à venir, avec un engagement très fort... La Crestade Demi-Lune est pratiquement aujourd'hui en état d'être réalisée. Les accords sont pratiquement passés. C'est une grosse opération et qui est située en un tel lieu que je pense qu'elle est légitime. La ZAC des Rougières, on y travaille beaucoup. Mais au-delà de cela, à chaque fois qu'il y a une opportunité, nous essayons de la saisir et de concrétiser aussi ce qui avait été imaginé dans le passé qui méritait d'être approfondi. Mais là, c'est cette position de dialogue constructif, ni d'opposition, ni qui consiste à prendre acte. Qui est favorable à cette approche en termes d'abstention ?

M. SEEMULLER : C'est pour le ni-ni ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a des ni-ni constructifs. Le précédent, cela ne vous a pas échappé, n'avait pas paru aussi constructif que celui-là. Je vous remercie.

Qui s'abstient ? Enfin qui s'abstient, oui ? Qui est contre le vote que je demande ? Deux contre. Je vous remercie. Donc le principe de l'abstention est approuvé.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 CONTRE : M. SEEMULLER – Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°2 - LOGEMENT - Cœur de Ville - OPAH - RU 2012/2017 -
Convention de partenariat financier avec le Conseil Général du Var -
Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n°1 pour
l'année 2015**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Deuxième point à l'ordre du jour : cœur de Ville - OPAH-RU. Madame GALLART.

Mme GALLART : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? Je crois que c'est ce qui permet aussi d'embellir et d'améliorer l'habitat existant.

Qui est pour ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°3 - LOGEMENT - Aide financière de la Commune pour la
transformation du foyer de travailleurs migrants montée de Costebelle en
résidence sociale**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Troisième délibération : aide financière de la Commune pour la transformation du foyer de travailleurs migrants montée de Costebelle en résidence sociale.

À titre d'exemple, c'est dans les statistiques. On va encore augmenter un peu la capacité, mais il faut donc le concrétiser. C'est un projet qui date, je crois, de 2012 et je remercie ceux qui l'ont mis en œuvre. Mais cette délibération ne permet pas d'améliorer la statistique où nous sommes aujourd'hui. Nous essayons simplement de concrétiser.

Madame GALLART.

Mme GALLART : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie. Il y a une précision dans la délibération qui est intéressante. J'avais oublié de l'évoquer dans la réflexion générale. C'est qu'aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus, enfin, une petite opération qui sort sans contribution de la Commune. Là, c'est 170 000 euros. Pour Saint Exupéry, c'est 700 000 euros, etc. Alors bien entendu, à t+2, t+3, on le retrouve en baisse des pénalités. Mais voilà quand même une situation où la Commune est le banquier de l'État ou des bailleurs, puisqu'elle fait l'avance en trésorerie. Je l'indique. Non mais je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais je vous dis que cela peut, à un moment donné, imaginons sur une très grosse opération qu'on soit contraint de le faire, cela risque de dépasser les moyens de la Commune.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, juste : Madame GALLART, est-ce que cela va avoir un impact sur le loyer des personnes qui sont actuellement logées dans ce foyer ?

Mme GALLART : Je pense que sur le loyer actuel des résidents, ceux qui y étaient déjà et qui vont y rester, il n'y aura pas d'impact.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors en revanche, pas sur ce sujet-là, à Costebelle je ne sais pas, mais nous avons par exemple un projet aux Bosquets et nous essayons de faire en sorte qu'il soit le plus intégré dans le contexte, qui permet d'ailleurs d'augmenter significativement les places de stationnement qui ont conduit la police nationale un peu maladroitement... Bon bref. Je posais la question au bailleur social l'autre jour. Les nouveaux critères de l'État et des bailleurs font que le loyer sera plus élevé, légèrement plus élevé dans les nouveaux logements des Bosquets que dans les anciens. Parce que ce qui m'a paru intéressant, c'est de proposer éventuellement – je l'ai indiqué au bailleur social – que les habitants actuels des Bosquets soient prioritaires pour un transfert dans les nouveaux. De telle façon, si vous voulez, que s'ils considèrent que ce n'est pas pour eux une construction qu'ils souhaitaient, ils aient au moins la possibilité d'être dans un logement plus neuf. La seule difficulté, c'est qu'il m'a été clairement indiqué que les nouveaux critères, les nouvelles normes que nous ne maîtrisons pas conduisaient à un loyer un peu plus élevé.

Sur cette aide financière de la Commune pour le foyer des travailleurs migrants, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Je vous remercie de l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°4 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Modification des statuts de Toulon Provence Méditerranée - Compétence politique sportive - Soutien financier aux athlètes de haut niveau de la Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Modalités d'application - Avis du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Modification des statuts de TPM - Compétence politique sportive. Monsieur Francis ROUX.

M. ROUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons été saisis par l'Agglomération TPM pour se prononcer sur une modification statutaire qui concerne la politique sportive de haut niveau.

En effet, jusqu'à maintenant le sportif de haut niveau n'était pas amateur, qui représente un vecteur dynamique qui valorise l'image de la Communauté d'Agglomération, n'était pas pris en compte. Et il y avait une enveloppe budgétaire qui était allouée par chaque athlète de 450 euros.

La Communauté d'Agglomération considère qu'il faut apporter son soutien financier aux sportifs amateurs inscrits sur les listes de haut niveau en catégorie espoir, jeune, senior ou élite et qui est une catégorie qui est soumise à certains critères sélectifs.

Le montant de cette subvention, qui était de 450 euros et qui ne concernait que l'élite ou l'espoir, sera diminué à 400 euros et elle concernera les sportifs « jeune, espoir, senior et élite ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Je pense que c'est une approche démocratique même s'il s'agit du sport d'élite. Pas d'oppositions ?

M. ROUX : Nous avons quelques Hyérois, Monsieur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tant mieux. Plus on en a, mieux on se porte. Pas d'oppositions ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°5 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mutualisation - Restauration collective - Transfert de compétence du CCAS à la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Restauration collective - Transfert de compétence du CCAS à la Ville. Madame MARINO.

Mme MARINO : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

Madame, je vous en prie.

Mme COLLIN : Est-ce que ce nouveau transfert de compétence pourrait permettre un partenariat plus efficace avec les producteurs locaux ?

Mme MARINO : Il est vrai que c'est déjà ce qui se passe. C'est un petit peu compliqué au niveau de la Ville d'Hyères en ce qui concerne les repas. On a quand même un nombre conséquent de repas journaliers. Donc effectivement, on va vers la qualité. C'est de toute façon ce qui est demandé aux prestataires d'aller vers plus de qualité, des produits bios.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tous les cas, on pourra indiquer dans le cahier des charges que cela serait souhaitable. Le problème, c'est que le volume est tellement important que la continuité, je dirais, du service fait sans doute que les producteurs locaux ne suffiraient pas à assurer cette continuité. On sert, je crois, 500 000 repas par an. C'est un peu compliqué de ce point de vue. Mais je pense qu'il est utile de mettre dans le cahier des charges que, dans la mesure du possible, les producteurs locaux doivent être sollicités de façon privilégiée.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, donc ce que je comprends bien, c'est qu'en fait, vous avez regroupé l'ensemble des services et vous allez passer un marché avec un prestataire extérieur.

Donc pour notre part, notre groupe le regrette puisqu'on l'a dit et on le répète, on considère que sur cette question de tout ce qui touche à la restauration collective, c'est un formidable levier pour mettre en valeur l'ensemble des producteurs locaux. C'est la possibilité de construire des vraies filières courtes. C'est la possibilité de faire une approche santé diététique des nourritures. Je rappelle qu'une grande partie de ces marchés qui sont sous-traités finissent dans les poubelles. Des études ont été faites. Je vous renvoie, si cela vous intéresse, à certaines collectivités qui continuent de garder la mainmise et qui continuent de travailler sur le goût, sur la diététique, sur la saisonnalité, sur l'information, sur la formation des enfants, etc. On peut même aller très loin puisque Michaël LATZ, dans son village de Correns, invite les jardins partagés à produire aussi...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a combien d'habitants à Correns ? Combien de repas ? Non, non mais c'est intéressant quand même. Monsieur LATZ est un ami mais bon. 874.

M. SEEMULLER : Puisque c'est un ami, j'aimerais bien qu'il vous inspire un peu plus parce que ce qu'il fait en matière de démocratie participative est très intéressant.

Pour rester sur ce sujet-là, à chaque fois que je fais une remarque, Monsieur GIRAN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur, vous parlez de Correns. Si vous parliez de La Seyne, de Toulon, on pourrait discuter. Vous parlez de Correns. Il y a Riboux aussi.

M. SEEMULLER : Plus vous allez concentrer le service, plus il sera difficile de le mettre justement en régie, c'est-à-dire de le laisser à la responsabilité. Et c'est normal. Combien d'entreprises aujourd'hui sont capables de délivrer 500 000 repas par an ? On sait : très peu. Ce sont forcément des grands groupes. Et cela veut dire au détriment de la qualité. Donc c'est tout. Ce sont des choix politiques.

On peut très bien envisager d'une autre manière. On aurait très bien pu garder une partie de la restauration collective, notamment les crèches par exemple, à des cantines scolaires et mettre en place des dispositifs qui auraient été intéressants. Intéressants et pour les producteurs, et pour les parents, et pour la Collectivité. Et cela permettrait de faire justement une bascule entre le coût final de ces repas et le gaspillage et puis la capacité à un moment donné que l'opérateur public montre aussi qu'il a du savoir-faire. On le regrette. On n'est pas d'accord. Cela arrive.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas de problème. Écoutez, je prends acte de vos regrets. Je m'interroge sur le refus de mutualisation qui est sans doute le meilleur moyen de faire des économies.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je sou mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 CONTRE : M. SEEMULLER – Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°6 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mécénat –
Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer la convention type**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mécénat - Autorisation de signer la convention type. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, au Conseil Municipal du 12 septembre dernier, le principe de recherche de mécénat a été retenu, une recherche de mécénat pour aider à la réalisation de projets d'intérêt général. Hyères s'engageait ainsi dans une démarche innovante et moderne, celle du mécénat revu et amélioré par la loi Aillagon de 2003, la loi de notre ami Jean-Jacques AILLAGON.

La Ville souhaite vraiment une nouvelle dynamique « public-privé » par ce chemin-là et espère parvenir à fédérer autour de ses projets toutes les forces vives du territoire.

Par rapport à l'histoire, par rapport au chevalier romain du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, d'où vient le nom de mécène ? Caius Mæcenas, qui était un conseiller de l'Empereur Auguste et qui était ami des grands poètes Virgile et Horace notamment, qu'il a protégés et par là même les Arts et les Lettres.

Depuis cette époque, évidemment la notion de mécénat a beaucoup évolué et l'objet du mécénat s'est diversifié. Le mécénat peut aller non seulement vers le patrimoine culturel, les Arts et les Lettres, mais aussi vers l'environnement, mais aussi vers la cohésion sociale. On va le voir. La forme du mécénat a aussi évolué. Il n'y a pas que le mécénat financier où le donateur fait don de son argent. Il y a aussi le mécénat de compétences et il y a aussi le mécénat en nature. Les partenaires que nous sollicitons auront le choix entre ces différentes formes de mécénat.

Et puis évidemment, la grande innovation, c'est que le mécénat, c'est fiscalement avantageux. Il y a des tableaux qui sont à la disposition des amateurs, mais une entreprise qui donnerait 10 000 euros et dont le chiffre d'affaires serait de 2 millions d'euros, finalement ne donnerait, ne serait de sa poche, si je puis dire, que de 1 500 euros, ce qui est quand même notable.

Les projets hyérois qui sont susceptibles d'entrer dans cette opération mécénat, dans ce nouveau partenariat, les projets mécénables, si j'ose le néologisme :

- En matière de culture et de patrimoine, il y a la restauration de la Collégiale Saint-Paul. Il y a le site archéologique d'Olbia, sa mise en valeur. Il y a la restauration de documents anciens, aussi bien à la médiathèque qu'aux archives. Il y a la restauration d'une grande toile qui est célèbre à Hyères, celle de *Saint Paul sur le chemin de Damas*, mais dont la restauration reviendrait à 50 000 euros, donc l'aide à l'appel aux entreprises a tout son sens. Il y a la restauration des remparts. Il y a la Fête du Livre bientôt. Il y a la Semaine du Patrimoine. Il y a les Médiévales. Il y a aussi une opération qui relève des nouvelles technologies qui s'appelle Monument Tracker et c'est une application qui permet aux praticiens d'avoir sur leur tablette ou sur leur portable toutes les informations en matière de manifestations et de patrimoine.
- Pour la cohésion sociale, sont éligibles le sport apprentissage, la bourse aux bacheliers, la création d'une ludothèque à Hyères, le pass jeune, la manifestation GO PLAY ONE dont Laurent CUNEO va parler dans un instant, je pense, et l'opération La plage pour tous.
- Et puis en termes d'environnement, peuvent être objets de ce nouveau mécénat l'Opération Grand Site pour ce qui est de la communication ; l'Opération Grand Site pour ce qui est du Tombolo, la protection du Tombolo ; l'Opération Grand Site pour ce qui est de la Route du Sel ; et, toujours dans le cadre de l'environnement, la gestion du site de la Lieurette que nous avons confiée à la LPO et qui a créé un refuge, récemment à l'honneur dans la presse.

Donc, pour tout cela, une convention doit être mise en place qui permet de formaliser la nouvelle relation entre Hyères et les entreprises ou entre Hyères et les mécènes. Et c'est cette convention type, qui vient directement de la loi Aillagon d'ailleurs, qu'il faut autoriser le Maire à signer. C'est ce que je vous demande de bien vouloir voter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je complète en disant que la chargée de mission que nous avons recrutée sur ce sujet a fait un travail tout à fait considérable. Que d'ores et déjà, il y a une dizaine, une douzaine d'entreprises qui vont bientôt concrétiser. Et il y aura une délibération au Conseil Municipal puisque pour chaque convention... Et que j'inviterai tout le Conseil Municipal à une présentation de ces entreprises, de ces partenariats lorsque le nombre sera suffisant. Cela me paraît très positif.

Il y avait deux contraintes que nous avons souhaité imposer. L'une, c'est d'éviter que cela puisse faire concurrence à des entreprises, à des associations qui peuvent utiliser le mécénat et donc, on le signale à chaque fois. Et d'autre part, une charte éthique à laquelle je tenais beaucoup dans la mesure où cela doit être totalement neutre par rapport aux relations économiques entre les entreprises et la Commune. Ce sont des opérations de mécénat véritable dans la mesure où l'objet est quand même à chaque fois de très grande qualité et peut porter l'image de l'entreprise.

S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts aux voix l'autorisation de signer cette convention. Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°7 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Demandes de protection fonctionnelle. Monsieur DI RUSSO.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, merci. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne va pas citer les personnes. À chaque fois, c'est dans l'exercice de leur fonction. Elles ont souhaité déposer plainte et je vous propose de les accompagner.

M. DI RUSSO : Ce que je voudrais dire, Monsieur le Maire, c'est que dans cette liste de personnels qui demandent la protection juridique, sur neuf demandes, huit concernent des policiers municipaux. Effectivement, les policiers municipaux sont les plus exposés par des actes d'incivilité, d'outrage et de rébellion, voire de violence. Aussi je voudrais ici les assurer de tout le soutien du Conseil Municipal et de toute notre reconnaissance.

Et puisque, Monsieur le Maire, nous sommes dans le secteur du personnel, en tant qu'Adjoint au Personnel, je voudrais vous donner des nouvelles des emplois jeunes et vous dire qu'effectivement, nous sommes très satisfaits de nos 35, enfin de nos 34 emplois jeunes d'avenir .

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant, c'étaient les TUC. C'est un peu différent.

M. DI RUSSO : Puisque nous sommes satisfaits de leur investissement et de leur adaptabilité. C'est ce que dit le personnel encadrant d'ailleurs. Et je le constate en tant qu'Adjoint au Personnel et je m'en réjouis puisqu'il y a simplement une défection sur les 35 emplois d'avenir. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. D'ailleurs, ce n'est pas une défection, c'est nous qui avons mis fin au contrat parce que si vous voulez, la personne ne satisfaisait pas aux exigences. Donc il faut être aussi, je crois, rigoureux. Et c'est tout leur mérite de donner vraiment satisfaction.

Sur cette demande de protection fonctionnelle, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION : Budget Principal - Subventions aux associations exercice 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Budget principal - Subventions aux associations 2015. Monsieur DESERVETAZ.

M. DESERVETAZ : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Oui, Madame ?

Mme CARASENA : Abstention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Abstention. Des trois ? D'accord. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

3 ABSTENTIONS : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET

AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Casino des Palmiers - Programme des travaux d'investissement - Affectation des recettes supplémentaires du compte 471

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Finances et contrôle de gestion au Casino des Palmiers - Programme des travaux d'investissement - Affectation des recettes supplémentaires. Monsieur DESERVETAZ.

M. DESERVETAZ : Lecture de la délibération.

Une information quand même, Monsieur le Maire, c'est que depuis 2008, les recettes qui reviennent à la Ville ont fortement baissé ; qui étaient de plus de 3 millions en 2008 sont en 2014 à 2 millions. Donc on a perdu en 2013, sur les jeux, 11,83 % ; en 2014, 7 % ; et sur les trois premiers mois de l'exercice 2015, puisque cela part du 1^{er} novembre au 31 octobre, nous sommes en baisse de 2,60 %. Donc effectivement, ce sont encore des recettes en moins pour la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si j'osais, je dirais à Monsieur DESERVETAZ : c'est parce que les gens jouent trop au PMU, c'est cela non ? Il y a trop de courses. En tous les cas, ce sont les jeux en ligne qui ont obéré assez largement, et la crise qui ont obéré assez largement les recettes du Casino.

Sur cette réaffectation ? Madame.

Mme DEL PERUGIA : Merci.

Monsieur le Maire, vous nous demandez de bien vouloir attribuer la somme de 51 000 euros venant du Casino à un projet d'aménagement du jardin Denis et de la place Clemenceau, mais nous ignorons à peu près tout de votre projet. Nous avons bien lu dans *Var-Matin*, et vous l'avez également évoqué lors de vos vœux, qu'une Maison de l'Économie était projetée sur le parking Denis, financée par la Chambre de Commerce. Et pour la place Clemenceau, nous ne savons strictement rien. Il n'y a pas eu encore d'article dans *Var-Matin* nous détaillant le projet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien.

Mme DEL PERUGIA : Donc j'aurais deux questions à vous poser : comment prévoyez-vous de réhabiliter la place Clemenceau ? Et ensuite une question technique : quelle place aura l'économie sociale et solidaire dans votre projet de Maison de l'Économie ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur le projet de la place Clemenceau, c'est un engagement global de réhabiliter la place Clemenceau, les jardins et le parking Denis. Mais il y aura un appel à projets, Madame. Je ne peux pas vous dire ce qu'il en sortira. Il ne s'agit pas en tous les cas de structures lourdes sur la place Clemenceau. Ce sera essentiellement le revêtement qui sera changé et des aménagements légers et ludiques qui seront installés. Mais je ne suis pas un des architectes candidats.

Mme DEL PERUGIA : On a tous en mémoire le projet de Monsieur POLITI qui datait de 2012, je crois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Lequel ?

Mme DEL PERUGIA : Le projet de Monsieur POLITI d'un centre, d'un pôle commercial.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors cela, ce n'est pas sur la place Clemenceau.

Mme DEL PERUGIA : C'était en dessous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est au bord de la place Clemenceau. C'était effectivement un projet mixte logement/espace commercial, je crois de 11 000 m², à peu près réparti moitié-moitié entre les deux structures. Ce projet est abandonné. C'est au lieu et place qu'il y aura cette Maison de l'Économie de dimension limitée (peut-être 1 000 m² à peu près) où logeraient les locaux de la Chambre de Commerce ; l'Office du Commerce, pour lequel vous serez bientôt consultés, que nous souhaitons créer pour animer et revitaliser le centre-ville ; une crèche ou une halte-garderie plutôt parce qu'il nous a paru opportun à proximité du commerce de proximité qu'il y ait ce service qui soit rendu dans le quartier ; et peut-être une ou deux autres choses. Mais c'est ce genre d'activités qui sera souhaité. Les Chambres consulaires, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture pourront avoir leur antenne. Et c'est vrai que là encore, nous sommes au niveau de l'idée et nous allons lancer un appel à projets. Mais donc je n'en sais pas plus que vous.

Mme DEL PERUGIA : Pour l'économie sociale et solidaire, est-ce que vous l'avez...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, il y aura une pépinière d'entreprises. Donc je suis tout à fait ouvert à ce qu'il y ait un bureau consacré à l'économie sociale et solidaire. Mais c'est la Chambre de Commerce, c'est l'activité économique principale qui est davantage visée. Mais on pourra avoir cette dimension-là.

Bien, sur le Casino des Palmiers, est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Pour l'affectation des recettes, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°10 - JEUNESSE - Fixation de nouveau tarif - Festival GO
PLAY ONE**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Festival GO PLAY ONE. C'est Madame BERNARDINI qui va le faire mais je rends hommage au père spirituel de GO PLAY ONE : Laurent CUNEO. Bien entendu, ce festival est maintenu. Bien entendu, il est maintenu avec le début de regard attentif que j'ai souhaité dès l'année dernière pour que ce soit un lieu ludique mais pas un lieu qui puisse nous échapper. Et la délibération y contribue. Madame BERNARDINI.

Mme BERNARDINI : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération. C'est la première délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°11 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Général
concernant la septième édition du Festival GO PLAY ONE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°12 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional
PACA concernant la septième édition du Festival GO PLAY ONE**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tu présentes les deux autres ?

Mme BERNARDINI : Les deux autres sont des demandes d'aide financière. La première, au Conseil Général, qui est une demande d'aide financière de 5 000 euros, sachant que le coût du Festival est à 40 000 euros. Et la deuxième, c'est une demande d'aide financière au Conseil Régional, idem, donc de 5 000 euros, sachant que le coût du Festival est à 40 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un festival qui draine beaucoup de monde, Laurent ?

Mme BERNARDINI : 14 000.

M. CUNEO : 14 000 visiteurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une manifestation qui plaît ; qui plaît en tous les cas aux jeunes. Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Et je me permets de rebondir et m'adresserai à Monsieur CARRASSAN sur l'article de *Var-Matin* de ce matin. On apprend beaucoup de choses autour de la fin du Festival d'Hyères, du Festival National du Cinéma, du Film pardon, et du Midi Festival.

C'est de votre responsabilité, bien entendu, de ne pas suivre ces manifestations, mais je voudrais attirer votre attention sur le Midi Festival parce que je fais le lien avec les populations qui sont intéressées par le festival dont on vient de parler, Monsieur CARRASSAN disant que le concept culturel est bon et qu'il avait accueilli favorablement l'idée d'un festival de musique en lien avec l'activité de la Villa Noailles. Dans l'article en question, on comprend que les concerts de ce festival seront en partie programmés à Toulon, les 7 et 9 mai, ainsi que des week-ends sonores à Toulon également. Ce n'est pas une question polémique, je vous le dis tout de suite. Je retiens le fait que ce festival s'adresse à un type de population qui sont les jeunes et qui font un lien avec le Festival GO PLAY ONE, quelque part. Il y a une cohérence dans l'approche qu'on peut avoir de notre Ville sur ce public-là. C'est aussi un lien très fort avec ce que fait la Villa Noailles. Et on voit bien que dans l'approche de l'expression culturelle entre la musique, le graphisme, le design, la mode, la vidéo, on a des liens, on a une population, on a quelque chose qui ne génère pas seulement de la culture, je pense, mais aussi de l'activité et de l'attractivité et que notre Ville en a besoin.

Donc quand un festival a trouvé, je dirais presque son moteur, son public, qu'il est novateur, qu'il conforte l'identité, qu'il peut apporter à l'économie locale un flux de visiteurs qui reviendra, qui donne une image très positive et qui résonne à l'international, on doit quand même s'interroger. Je veux dire, est-ce que l'on ne peut pas faire quelque chose ? Je connais un certain nombre de difficultés qui sont inhérentes peut-être à la personnalité, peut-être, etc. Balayons cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Attendez, c'est quoi cela ? Je n'ai pas compris.

M. SEEMULLER : C'est écrit noir sur blanc dans *Var-Matin*.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : *Var-Matin*, je respecte l'article, mais il y a un commentaire que je n'ai pas aimé, c'est celui-là. Et la seconde chose, c'est que quand on parle de témoin, j'ai peur que le témoin de l'article ressemble un peu au journaliste qui a interviewé. Non mais je le dis.

M. SEEMULLER : Monsieur GIRAN, Monsieur le Maire, excusez-moi. On est dans quelque chose qui à mon avis mérite, et je m'adresse à Monsieur CARRASSAN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais je vais vous répondre.

M. SEEMULLER : ... d'être creusé parce que je pense que si TPM continue et si Toulon continue la subvention, ne peut-on pas tout remettre à plat ? Se remettre sur trois, quatre ans et réfléchir en disant : on conserve une partie, on solde le passif qui est lourd, je sais ? Financièrement j'entends. Et on se dit : on fait vivre et on continue de faire vivre ce festival parce qu'il est dans la cohérence de l'approche qu'on veut avoir vis-à-vis de la jeunesse et vis-à-vis de l'image d'Hyères. Voilà mon intervention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : OK, je la comprends. Sur le fond de la qualité, je n'ai pas grand-chose à dire, éventuellement à approuver. Il y a une question d'actualité qui est posée sur le sujet à Monsieur CARRASSAN. Donc pour ne pas dupliquer, il répondra complètement tout à l'heure.

Bien, je crois que nous avons là délibéré. Ah non ! Je n'ai pas demandé. Sur GO PLAY ONE, les trois délibérations puisqu'elles sont liées, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie de l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°13 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Restauration de mobilier archéologique classé Monument Historique - Demande d'autorisation de travaux au Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Autorisation à Monsieur le Député-maire de signer

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Culture et Patrimoine – Musée – Restauration de mobilier archéologique. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les deux projets de délibération qui viennent sont relatifs au site archéologique d'Olbia et à une pierre particulière qui est une trace de la première époque du site, une pierre primitive du site archéologique d'Olbia sur laquelle est inscrite : « Aphrodite ». Vraisemblablement, c'est la trace de l'existence d'un sanctuaire dédié à Aphrodite, auquel un culte était rendu, en sachant que le culte d'Aphrodite, dans la Grèce Antique, était associé à la sexualité et à la fécondité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On le savait, mon cher Dominique.

M. CARRASSAN : Cette pierre est une pierre gélive. Gélive, c'est un joli adjectif. Une pierre gélive, c'est-à-dire une pierre qui est sensible au gel et qui ne résiste pas au gel. Elle est donc éclatée en plusieurs endroits. Elle est à l'abri depuis 2013 et il faut la restaurer.

La première délibération est d'autoriser le Maire à demander que des travaux puissent avoir lieu au Ministère de la Culture, sachant que c'est un monument historique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°14 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Restauration de mobilier archéologique classé Monument Historique - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des Monuments Historiques

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La deuxième délibération ?

M. CARRASSAN : La deuxième délibération, c'est une demande de subvention pour cette restauration. Elle est adressée à l'État puisque nous sommes sur un monument historique classé. Et sachant que l'opération s'élève à un peu moins de 3 000 euros hors taxes, ce qui est très raisonnable, et nous demandons à l'État au moins 50 % du montant de cette restauration.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Qui veut célébrer le culte d'Aphrodite ? Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, j'ai été très impressionné par l'influence qu'Aphrodite peut avoir sur Monsieur CARRASSAN et d'ailleurs je l'applaudis des deux mains.

J'avais déjà, et vous savez que j'ai quelques obsessions, donc je vais vous en livrer une. Il s'agit du Duc d'Anjou, le Comte de Provence qui, placé sur la place Clemenceau, vient de perdre sa main. Cela fait combien ? Dix ans, quinze ans qu'il est en train de s'écrouler.

Donc c'est une bonne opération de mécénat pour Aphrodite. Je pense qu'il faut aussi avoir une petite, plus que cela, je veux dire une petite ambition pour ce qui est le symbole de notre ville et le premier fondateur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur Aphrodite, on a voté ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°15 - MÉDIATHÈQUE - Acquisition de documents - Année 2015 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Médiathèque - Acquisition de documents.

M. CARRASSAN : C'est une demande tout à fait habituelle. Bien sûr, pour faire face à la demande bien légitime des adhérents de la médiathèque, il faut renouveler régulièrement les fonds documentaires. C'est l'objet de la délibération que de demander une subvention pour participer, pour faire participer le Conseil Régional à cette acquisition de fonds documentaires, donc des livres pour adultes, pour la jeunesse, des bandes dessinées pour les adultes et pour la jeunesse, et des livres de toute catégorie. Un montant de 26 000 euros est prévu et nous demandons à la Région au moins 5 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'oppositions ? Merci de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°16 - URBANISME - Mise en révision des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager d'Hyères continent et Porquerolles - Mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) multi site - Création d'une Instance Consultative - Définition des modalités de concertation

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mise en révision des ZPPAUP d'Hyères. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Nous avons déjà délibéré sur ce sujet au mois de décembre dernier. Il s'agissait déjà à ce moment-là de passer de la ZPPAUP... On pourrait même dire des ZPPAUP de la Ville d'Hyères parce qu'il y a la ZPPAUP continentale et la ZPPAUP porquerollaise. Il s'agissait de passer de ces zones de protection à une nouvelle formule qui est celle de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Donc je ne reviens pas sur le fond de cette affaire. Nous avons déjà voté la chose. Si nous y revenons, c'est simplement pour une question de forme et pour revoir la composition de la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, car l'institution d'une AVAP demande à ce qu'une telle Commission soit instituée. Et cette Commission devient une instance consultative qui va permettre la mise en place de l'AVAP, de son règlement principalement. Et puis qui, une fois que l'AVAP aura été instituée, se réunira en cas de litige s'il y a une contestation par la Commune des décisions de l'architecte des Bâtiments de France.

Nous proposons, après les interventions qui avaient eu lieu lors du précédent Conseil, de décembre, la composition suivante de cette Commission Locale :

- il y a trois représentants de l'État : le Préfet, le Directeur Régional de l'Environnement (le DREAL donc) et le Directeur Régional des Affaires Culturelles (le DRAC) ;

- il y a six représentants de la Commune : le Député-Maire, l'Adjoint à l'Environnement, le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, la Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine, l'Adjoint à l'Agriculture et la Conseillère Municipale Madame DEL PERUGIA, qui avait fait la demande expresse et en Commission, et au Conseil Municipal ;

- à quoi nous ajoutons quatre personnes qualifiées, et c'est le nombre requis par la loi : deux personnes au titre du patrimoine culturel ou environnemental, pour nous l'animateur du patrimoine et un représentant du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) du Conseil Général ; et deux autres personnes au titre des intérêts économiques locaux : un représentant de la CCI du Var et un représentant de la Chambre des Métiers.

Voilà la composition que nous vous proposons, la composition de cette Commission nouvelle (Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir pris en compte ma demande lors du dernier Conseil Municipal. Je regrette bien sûr que le représentant du Parc et un représentant associatif n'aient pas pu être intégrés à cette Commission, mais j'ai bien compris les contraintes réglementaires et je peux vous assurer que j'aurai du cœur à l'ouvrage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais je vous en remercie. Nous sommes très heureux que vous y soyez. C'est une démonstration de plus de ce que salue à chaque fois Monsieur SEEMULLER. C'est l'ouverture, c'est la participation, c'est la transparence.

M. SEEMULLER : Je pense que vous allez un peu loin là !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela m'a échappé alors !

Sur cette proposition globale, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°17 - ENVIRONNEMENT - Extension du périmètre
d'acquisition autorisé du Conservatoire du Littoral au Pousset - Avis du
Conseil Municipal**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Environnement - Extension du périmètre d'acquisition autorisé du Conservatoire du Littoral au Pousset. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Nous avons, mes chers collègues, une relation privilégiée avec le Conservatoire du Littoral, qui est propriétaire déjà de plus de 1 000 hectares sur la presqu'île de Giens et sur les Salins.

La gestion de ces sites dont le Conservatoire est propriétaire est assurée, comme vous le savez, par la Communauté d'Agglomération et par le Parc National de Port-Cros.

La Commune souhaite céder quelques nouvelles parcelles à ce partenaire privilégié qui sont situées au niveau du Pousset sur la presqu'île de Giens et qui sont toutes des zones humides qui longent l'étang des Pesquiers. Ce sont des terrains en zones humides. Ce sont des zones nobles qui sont précieuses, des zones d'eau douce pour le marais du Pousset, d'eau saumâtre pour les parcelles longeant l'étang des Pesquiers, et qui sont référencées dans l'inventaire des zones humides.

Nous mettons cette zone dans le périmètre d'acquisition du Conservatoire. L'acquisition, ce n'est pas pour cette délibération, ce sera pour la prochaine parce que l'acquisition sera effective, mais on prépare cela.

L'avantage, c'est qu'aujourd'hui il y a un grignotage qui s'effectue sur la bordure de ces zones. Des entreprises qui les longent ou des particuliers s'en servent pour stocker des choses, pour mettre des bateaux, etc. L'espace aurait tendance à se banaliser, à se médiocriser je dirais même. Donc la propriété du Conservatoire du Littoral devrait permettre de remettre un peu d'ordre et de rendre à ces zones toute leur vérité.

J'ajoute que si vous voulez, cela tombe assez bien parce que cette année 2015, on fête le 40^e anniversaire du Conservatoire du Littoral, qui a été donc institué en 1975 – un Établissement Public Foncier dont la mission est justement de préserver la richesse nationale qu'est le littoral. Et le point de départ de cette décision de le créer vient d'un survol en hélicoptère des côtes de Provence par notamment Jérôme MONOD à l'époque, et qui ont vu en 1965 le bétonnage venir. Et c'est pour stopper ce risque, qui a été effectif et suivi d'effet ailleurs, notamment dans les Alpes-Maritimes, c'est pour stopper ce bétonnage que le Conservatoire existe. Ainsi, le Conservatoire, par ses acquisitions, arrache au bétonnage et à la spéculation une richesse nationale et la rend inaliénable pour les générations futures.

C'est un geste d'anniversaire que nous faisons volontiers, en se souvenant qu'à l'époque où le Conservatoire a été institué, il a fallu choisir un siège pour l'installer. Et fut en débat le siège de Rochefort, qui a gagné la partie, mais il y avait à l'époque la Villa Noailles, qui a perdu la partie mais elle est devenue autre chose, elle n'a plus besoin du Conservatoire pour briller. Je vous rappelle ce petit point de l'histoire que peu connaissent.

Nous vous demandons votre avis pour étendre le périmètre d'acquisition du Littoral et lui permettre bientôt d'acquérir les parcelles du Pousset.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne s'étend pas sur des terrains constructibles ?

M. CARRASSAN : Non.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce qu'autrement, on est dans la nasse. Bien, sur cette délibération, Madame ?

Mme DEL PERUGIA : Oui, avec cette délibération, on s'inscrit dans la logique de la préservation de notre patrimoine naturel et cela correspond bien sûr aux ambitions de la Charte. Je vais rappeler les deux ambitions auxquelles cela correspond. C'est important parce que quand nous allons dans quelque temps voter notre adhésion à la Charte, il faudra bien que nous soyons imprégnés de ce à quoi nous allons nous engager.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Imprégnez-moi.

Mme DEL PERUGIA : L'ambition 1, c'est la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel. Et l'ambition 2, la préservation de la biodiversité et des fonctions des milieux naturels.

Donc c'est l'occasion aussi de rappeler que la vocation de ce territoire est le développement d'un tourisme durable, c'est-à-dire qui respecte, préserve et met en valeur de façon durable les ressources patrimoniales, naturelles, culturelles et sociales. C'est un tourisme qui assure un développement économique inscrit dans le long terme, respectueux à la fois des ressources, des milieux et des hommes. Chaque fois qu'une délibération ira dans ce sens, nous serons à vos côtés, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je m'en réjouis.

Mme DEL PERUGIA : Mais nous saurons aussi vous alerter et nous opposer quand nous estimerons que ces principes ne seront pas acceptés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vous en donnerai pas l'occasion.

Mme DEL PERUGIA : C'est une introduction aux questions d'actualité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Justement, je ne vous en donnerai pas l'occasion parce que vous venez d'illustrer ce dont nous parlerons tout à l'heure.

Bien, sur cette délibération d'extension de la propriété du Conservatoire, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°18 - COMMERCE - Marché hebdomadaire du samedi matin -
Déplacement du marché les samedis 11 avril 2015 dans le cadre de la FÊTE
DU LIVRE et 4 juillet 2015 dans le cadre de la manifestation intitulée
HYÈRES LA MÉDIÉVALE**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Marché hebdomadaire du samedi matin. Madame RITONDALE.

Mme RITONDALE : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Donc cette Fête du Livre, vous en avez eu la date. On l'organise en collaboration avec la librairie Charlemagne, Toulon, Hyères. 70 auteurs sont déjà repérés par la librairie. Il y aura une animation du Monsieur Culture de France Culture. Je pense que cela peut être une amorce intéressante au plan culturel puisque je pense que le livre fait aussi partie de la culture, autant que GO PLAY ONE et le reste.

Bien, sur ce déplacement, y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observation, il est approuvé. Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Autorisation de consignation de l'indemnité due au centre de Formation des apprentis

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion foncière et domaniale. Autorisation de consignation de l'indemnité due au Centre de Formation des Apprentis (au CFA). Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Je vous rappelle simplement que précédemment, l'évaluation par le service des Domaines qui avait été demandée par l'ancienne Municipalité se montait à 3,5 millions. Nous avons démontré au service des Domaines que ce n'était pas de sa compétence et que c'était une évaluation complètement erronée et l'expertise immobilière nous a donné raison puisqu'elle est diminuée de plus de moitié. C'est peut-être aussi comme cela que l'on peut faire des économies dans une commune, étant bien étendu que cette somme devra voir déduites les subventions qu'avait obtenues à cet effet en son temps la Chambre des Métiers, et il faut la consigner.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°20 - FONCIER - Propriété Communale - 601 Route des Marais - Parcelle EL 67 - Autorisation à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Autorisation à TPM de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci beaucoup. C'était une situation de fait, ces gens du voyage sédentarisés du côté de la déchetterie, mais dans des conditions d'hygiène insupportables pour des personnes humaines. Et je remercie TPM, à notre demande, d'aller dans cette direction. Cela ne change rien au degré de sédentarité mais tout au respect des personnes humaines.

Est-ce qu'il y a des observations pour cette demande d'autorisation d'urbanisme ? Eh bien, je vous remercie pour votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°21 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Place Maréchal Joffre - Vente à la société VAR AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours Monsieur OZENDA : place Maréchal Joffre, vente à la société VAD.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Je vous rappelle, si vous voulez, que sur ce projet il y a une évolution et notamment cela explique l'évolution du prix : la création d'un parking à destination du public de 100 places qui n'existait pas et cela me paraît important puisqu'il n'y avait pas de parking public à cet endroit-là dans le projet initial. Le prix de la délibération précédente était inférieur puisqu'il n'y avait pas la vente de ce nouveau tréfonds. Il était de 1 863 000 euros, il passe à 2,3 millions. C'est donc VAD qui va payer à la Commune 437 000 euros de plus. Et dans sa revente, VAD absorbera la moitié de cette somme. Donc je pense que c'est utile en tous les cas de se doter d'un parking de 100 places à cet endroit-là.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Oui, nous, dans la continuité de notre position, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord.

Mme DEL PERUGIA : J'en profiterai quand même pour vous poser deux questions parce qu'il se dit des choses et on ne sait plus très bien où est-ce qu'on en est sur le projet d'urbanisation, enfin de la construction qu'il va y avoir sur la place Joffre. Finalement, est-ce qu'il y aura des commerces et est-ce qu'il y aura des logements sociaux ? Est-ce qu'il y a un pourcentage de logements sociaux qui sont prévus dans ces constructions ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr. Il y a la proportion de logements sociaux requise, un peu plus de 30 % d'ailleurs.

M. SEEMULLER : Je pensais que c'était 80 % dans la première délibération !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, je ne pense pas. C'était une plaisanterie mais j'étais un peu distrait. En tous les cas, un peu plus de 30 %. Il y aura des commerces en rez d'immeuble parce qu'il faut une animation et on va essayer de faire en sorte que l'environnement soit de qualité.

Bien, sur ce sujet, je vous ai fait délibérer ? Bien, écoutez, je vous demande donc d'approuver cette vente à VAD. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. Je remercie l'approbation majoritaire.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°22 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 32 Avenue de la
Pinède - Cadastéré section EV n° 156 formant le lot n° 310 au profit
de M. Roger GUICHARD**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion foncière et domaniale. Toujours Monsieur OZENDA. C'est l'aliénation d'un bien avenue de la Pinède.

M. OZENDA : Oui, Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°23 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- LA CAPTE - Aliénation du bien situé 22 Avenue de l'Arrogante- cadastré
section EV n° 124 formant le lot n° 135 au profit de M. Grégory AUDIBERT**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Deuxième délibération. Elle concerne une propriété au profit de Monsieur Grégory AUDIBERT. Madame AUDIBERT est sortie. Madame AUDIBERT n'est pas dans le quorum pour cette délibération. La parole à Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'oppositions ? Monsieur KBAIER.

M. KBAIER : Merci Monsieur le Maire.

Il est vrai qu'après les longues discussions que nous avons eues lors d'un Conseil Municipal précédent sur les baux emphytéotiques, je remercie Monsieur OZENDA de nous donner les détails sur les surfaces et sur les prix. Par contre, pour arriver à ce prix, est-ce qu'on pourrait avoir le détail du calcul qui nous permet d'arriver à ce prix-là dans la vente des baux emphytéotiques ? C'est la première question.

Sur les autres ventes de baux emphytéotiques (Monsieur GUICHARD et Monsieur DRUART), si vous nous donniez ces informations, nous voterions pour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous les donne.

M. KBAIER : Sur les deux ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous les donne sur les deux, bien sûr.

M. KBAIER : Sur les deux, bien sûr.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une formule. La formule, c'est : valeur du terrain au prix du marché + valeur de la maison au prix du marché, facteur de 1 sur 1 + le taux d'actualisation, qui doit être de 3 ou 4 %, puissance le nombre d'années restant à couvrir jusqu'au bail.

M. KBAIER : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est la formule.

M. KBAIER : On arrive à ces prix-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc si vous voulez, le n, je ne le connais pas exactement, mais c'est l'application. Si c'est trente ans, l'abattement est plus fort que si c'est dix ans, si c'est cinquante ans, etc. C'est cette formule que dans la délibération générale nous avons appliquée. Enfin je n'ai pas appliqué, les services ont appliqué.

M. KBAIER : Et pour la délibération pour l'acquisition de Monsieur AUDIBERT, nous nous abstenons du fait de la proximité qu'il a par rapport à la Municipalité, sans douter du tout de la légalité et de la transparence de l'opération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, vous faites ce que vous voulez. Ceci étant, je vous le dis : je pense que c'est une attitude qui n'est pas pertinente parce qu'il n'est pas interdit à l'un quelconque d'entre nous d'avoir des parents, des enfants, des cousins, des cousines, des frères ou des sœurs qui sont des Hyérois comme les autres. Bien sûr, nous prenons la précaution que les personnes alliées – ce fut le cas en son temps – ne pèsent pas sur les débats. Je ne pense pas que Madame AUDIBERT ait pesé sur les débats. Mais Monsieur Grégory AUDIBERT a autant le droit que quiconque à concrétiser une acquisition dans cette commune. Donc si vous voulez, ce qui me gêne un tout petit peu, mais je respecte si vous maintenez ce choix, c'est qu'il y aurait deux catégories d'Hyérois : ceux qui seraient parents avec les 45 élus municipaux et les autres. Je trouve cela discutable.

M. KBAIER : Non mais nous ne sommes pas opposés, nous nous abstenons parce qu'il y a eu des précédents, Monsieur le Maire. C'est pour cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, je vais vous dire une chose : un précédent, je ne vais pas citer son nom, j'avais fait une intervention au Conseil Municipal en indiquant que ce n'était pas la peine pour un élu de la majorité « précédente » de démissionner parce qu'il achetait ou il vendait un bail emphytéotique, parce qu'il était un citoyen comme les autres. J'avais fait cette intervention et je maintiens ce point de vue, encore plus quand ce n'est pas un élu. Mais ce serait un élu, ce serait exactement la même chose pour moi puisqu'il n'a bénéficié d'aucun avantage. Il applique le droit. Il applique ses droits et il doit en bénéficier parce qu'autrement, cela voudrait dire que si on est élu, eh bien on est amputé d'un certain nombre de droits d'un citoyen.

M. KBAIER : Non mais on est souvent soupçonné de prise illégale d'intérêt.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais écoutez, je ne soupçonne absolument pas et l'abstention risque d'agiter le soupçon, et c'est cela qui me paraît à la limite discutable.

M. KBAIER : Non, c'est un signe de prudence. C'est tout, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De prudence ?!

M. KBAIER : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et donc elle alimente le soupçon, donc soyez prudents. Ce n'est pas très convenable, mais je respecte le fait que ce soit inconvenant.

Bien, donc je fais voter pour Monsieur Grégory AUDIBERT. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Très bien. Très mal ou très bien, comme on veut.

ADOPTÉE par 35 VOIX

9 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN

AFFAIRE N°24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 81 Avenue de l'Arrogante, cadastré section EV n° 273 formant le lot n° 355 au profit de Monsieur et Madame Philippe DRUART

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, ensuite à Monsieur DRUART.

M. OZENDA : Juste, je voudrais signaler, Monsieur le Maire, que pour Monsieur GUICHARD, je ne l'ai pas dit mais son bail emphytéotique allait jusqu'en 2027, et Monsieur Grégory AUDIBERT est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2056.

J'en viens donc à Monsieur Philippe DRUART, qui a manifesté lui aussi son intention d'acquérir la pleine et entière propriété à La Capte. Lui est emphytéote jusqu'en 2047. La parcelle est de 398 m². Elle supporte une construction de 107 m².

Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. Je ne ferai pas d'approche généalogique de Monsieur DRUART. Je ne le connais pas et je m'en priverai dans tous les cas.

Sur cette vente, qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°25 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Impasse Beau Site - Régularisation des limites de propriété GUERIN et Commune d'HYÈRES - Parcelles BZ 73 et 277

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Impasse Beau Site. Régularisation des limites de propriété GUERIN.

M. OZENDA : Oui, Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Lieudit Les Rougières Acquisition de la SAFER de la parcelle DM 88 et de 1/5ème indivis des parcelles DM 90 et 91

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les Rougières, acquisition de la SAFER. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Pas d'observations ? Madame. Je vous en prie.

Mme DEL PERUGIA : D'abord, un grand sujet de satisfaction, c'est que la Commune travaille enfin avec la SAFER. Donc cela, c'est une excellente nouvelle et ce n'était pas vraiment dans les habitudes. Donc on est contents.

Je voulais attirer votre attention sur les problèmes de ce quartier. On observe, bon déjà je sais que pour l'acquisition de cette parcelle, ce n'est pas forcément gagné parce qu'il y a de fortes réticences et que la préemption n'est pas forcément respectée, la préemption de la SAFER. Donc j'attire votre attention sur le fait qu'il va falloir aller jusqu'au bout de la procédure.

J'attire votre attention sur les problèmes dans ce quartier parce qu'il y aura d'autres terrains à la vente, que l'on observe qu'il y a une tendance à parcelliser les terrains de façon à ce qu'ils ne soient plus préemptables par la SAFER. Ce quartier abrite des activités qui ne sont pas forcément toujours déclarées. On observe également des dépôts de produits dangereux. On observe aussi qu'il y a des personnes qui rehaussent leur terrain avec du remblaiement.

Donc je me demande s'il ne faudrait pas, je sais que c'est possible, que la Commune, sur cette zone-là, délibère afin d'interdire que les terrains actuels soient parcellisés, ce qui déjà nous mettrait à l'abri. Ensuite, par exemple sur le terrain qui est vendu, enfin qui va être acheté aujourd'hui, il y a déjà eu des coupes d'arbres, du bétonnage qui a été fait par le propriétaire. Alors là je ne sais pas si c'est possible mais pour préserver ces terrains qui sont des zones humides, est-ce que l'on ne peut pas interdire de couper les arbres, sachant qu'un arbre pompe jusqu'à 300 litres d'eau par jour ? Donc là, quand on laisse faire les propriétaires, en fait, on démolit cette zone humide. Et ensuite moi ce que j'attendrai de la Municipalité, c'est qu'elle constate les irrégularités et qu'elle mette des PV.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur le dernier point, je vous dis, je souhaite que vous soyez entendue et je reproduis votre demande auprès des services, notamment Monsieur GONZALEZ, pour que des contrôles soient faits. Et c'est vrai il y a des rehaussements parfois, je pense à un autre endroit de la commune, qui sont insupportables. Pour le reste sauf – je parle sous le contrôle de Monsieur DI RUSSO – la SAFER achète des terrains agricoles, pas des zones humides. Et il est très difficile de prescrire une réglementation zone humide si d'aventure elle n'est pas officielle et rachetée pour terrain agricole. C'est cela un peu la difficulté.

Monsieur DI RUSSO.

M. DI RUSSO : Oui, je voudrais dire que cette délibération prouve la volonté de conserver des terrains agricoles. C'est quand même une concrétisation importante.

Sur les terrains, je partage votre analyse, et avec mon collègue Monsieur CARRASSAN, nous serons très vigilants sur leur destination et sur leur vente éventuelle car ils ont déjà été, parce que le POS le permet, déparcellés. Ce n'est pas évident. Il a fallu, pour entreprendre cette action, avoir cette volonté et on la mènera jusqu'au bout, comme sur d'autres terrains agricoles particulièrement situés en zone suburbaine où nous pensons qu'il est nécessaire d'acquérir.

Pour ces terrains-là, vous savez qu'à côté – vous êtes bien placée pour le savoir – il y a déjà des terrains, des jardins sociaux, des jardins partagés. Et je pense que cette parcelle-là est tout à fait destinée pour agrandir les jardins familiaux qui existent déjà et qui sont gérés par l'association JHAD, c'est-à-dire : « Les Jardins d'Hyères, Aujourd'hui pour Demain ». Donc, on pourrait effectivement établir une convention avec cette association.

Mais sachez que l'on sera toujours, Monsieur le Maire, très vigilants sur la vente de ces terrains agricoles quand on voit bien qu'il n'y a pas une conservation « agricole » par la suite. C'est un problème important et croyez bien qu'avec Monsieur le Maire, l'Adjoint à l'Agriculture et l'Adjoint à l'Environnement, nous resterons tout fait vigilants sur ces problèmes-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame.

Mme DEL PERUGIA : Oui, je me réjouis que la Commune ait la volonté de garder ces terrains en zone agricole, mais nous sommes aussi en zone humide et ces terrains ont une fonction biologique importante. Et nous constatons aujourd'hui une dégradation de certains terrains très importante. C'est pour cela que je dis : il faut verbaliser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai compris mais imaginons qu'il y ait, je ne vais pas faire une boutade, qu'un agriculteur en achète et qu'il y ait des arbres fruitiers. Si les arbres fruitiers pompent l'eau parce que c'est une zone humide, comment fait-on ? Il faut qu'il n'y ait pas de contradiction.

Mme DEL PERUGIA : C'est bien qu'un arbre pompe l'eau en zone humide !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui enfin, je n'en sais rien. Mais enfin il faut, s'il achète pour des raisons agricoles, que sa préoccupation en zone humide soit compatible avec son activité.

Bien, sur ce sujet s'il n'y a pas d'autres interventions pour l'acquisition de la SAFER et notre autorisation à signer, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Déclassement de la parcelle cadastrée CP n° 191 - Lieudit La Vilette

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Déclassement de la parcelle cadastrée correspondant à WELDOM. Lieudit La Vilette. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Donc c'est la délibération de déclassement. J'attire votre attention sur le fait que comme il s'agit d'un bâtiment, il n'y a pas besoin d'enquête publique intercalée entre la désaffectation et le déclassement, comme c'est le cas quand il s'agit des voiries.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, deux points. Je pense qu'il ne vous avait pas échappé que dans ce bâtiment, actuellement, il y a des artistes qui y travaillent. Est-ce que vous avez prévu une solution pour le dépôt de ces artistes-là, des ateliers ?

M. OZENDA : Ils ont une autorisation temporaire de rester.

M. SEEMULLER : Est-ce qu'il est possible de trouver une solution pour eux ? Je vous laisse rechercher. C'est un point qui n'est pas négligeable compte tenu de la qualité du travail qu'ils font.

Le deuxième sujet est plus sérieux puisque l'on est dans un environnement que l'on peut dire de la réorganisation dont vous avez parlé concernant le quartier de la gare, et le fait que l'étude préalable sur le tunnel sous le passage à niveau a été abandonnée, que vous faites une étude pour détourner la circulation de la zone Saint Martin et de Costebelle sur une voie qui ne devrait pas être très loin de ce bâtiment. Donc ma question était très simple, c'est de dire : est-ce que dans ce moment très précis où on a une incertitude sur le fruit qui sera celui de l'étude demandée, les flux de circulation, la sensibilité du lieu et en plus ce que cela veut dire en termes d'emprise foncière, la difficulté d'avoir une emprise foncière, est-ce que c'est le moment de vendre à la société WELDOM ce terrain qui pourrait être utile – on le verra après l'étude – et qui vous laisserait une marge de manœuvre ? Parce que je suis, enfin je vous l'ai déjà dit, je suis extrêmement inquiet compte tenu du flux de population, de l'augmentation du trafic ferroviaire, on va être dans une impasse en ce qui concerne l'école Guynemer sur la capacité du rond-point de l'Europe d'absorber cette circulation-là. Si j'étais vous, si je peux me permettre, je gèlerais pour le moment ces acquisitions pour attendre la fin de l'étude pour prendre une décision

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, c'est une affaire de longue date, la société WELDOM, et nous la faisons aboutir. Cette société a reçu des engagements multiples et variés, elle a fait des études, elle est au bord du dépôt de permis si le permis n'est pas d'ores et déjà déposé. Je pense, si vous voulez, qu'il est un peu tard pour le faire.

En revanche, ce que je retiens de votre réflexion et je souhaite que le service Aménagement, Monsieur CARRASSAN, s'en empare, concernant le projet que nous avons sur la gare soit introduite l'existence demain de WELDOM à cet endroit-là, de telle façon que l'activité qui pourrait s'y dérouler soit compatible avec la localisation et le reste.

Cette précision apportée, le déclassement que je vous demande d'approuver, qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N°28 - SECTEUR PATRIMOINE - Anciens Sanitaires du Lavoir
Saint Paul - Demande de permis de démolir

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Lavoir Saint Paul. Demande de permis de démolir.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je dis les choses de façon provocante parce qu'au début j'avais lu : « démolition du Lavoir Saint Paul ». Or c'est exactement l'inverse. C'est la volonté de mettre en valeur le Lavoir Saint Paul et donc de réduire de façon définitive les sanitaires qui s'y situent. Donc, n'ayez aucune inquiétude, il y a une réflexion qui est entamée de façon très évoluée là-dessus.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°29 - AGRICULTURE ESPACES VERTS : Cimetières de la ville d'Hyères les Palmiers- Perception des taxes d'inhumation - Convoi et redevances du dépositaire et de la morgue - Fixation des tarifs pour l'année 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cimetières de la ville d'Hyères. Perception des taxes d'inhumation. Madame LOISEAU.

Mme LOISEAU : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez le tableau. C'est une évolution limitée qui n'était pas intervenue depuis longtemps.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°30 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Service Politique de la Ville - Mise en place d'un Programme de Réussite Éducative

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Politique de la Ville. Mise en place d'un Programme de Réussite Éducative. Madame MAI.

Mme MAI : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Je voudrais apporter deux précisions avant vos questions. La première, c'est que la Commune a décidé de ne pas restreindre aux quartiers prioritaires cette politique de réussite éducative, car il y a des problèmes pour les enfants où qu'ils se trouvent. Et c'est justement la détection des cas compliqués, qui ne sont pas obligatoirement des cas sociaux, qui nous intéresse et c'est cet accompagnement qui est important, et cela je tiens à le préciser

Deuxième précision : il ne s'agit pas d'embaucher un coordonnateur, mais d'utiliser une personne du personnel du CCAS très compétente en la matière, et bien sûr son total accord et l'accord du CCAS, pour qu'elle puisse coordonner l'ensemble.

Madame ?

Mme COLLIN : Notre groupe allait voter contre, car il s'agissait d'aide, une fois de plus, dans les quartiers que vous définissez comme prioritaires alors qu'il existe d'autres enfants et familles en difficulté, c'est bien évident, dans d'autres quartiers et que pour nous, nous souhaitons réaffirmer à chaque fois que tous les Hyérois de tous les quartiers sont prioritaires quand il s'agit de solidarité. Merci Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tous les cas, pour les enfants c'est vrai que le problème peut se poser partout. Bien sûr, nous n'excluons pas les quartiers prioritaires. Mais nous le faisons sur l'ensemble de la commune.

Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Oui, bien sûr que l'on est dans le dispositif mis en place par l'État et donc le Rectorat, dans la continuité en tout cas d'apporter aux enfants un soutien scolaire et aux familles, après malheureusement la perte de la ZEP. Je crois que le dispositif est prévu d'être maintenu pendant trois ans. C'est ce qui a été prévu dans l'engagement de l'État. Donc on se félicite en tout cas de voir que notre Commune ne sera pas sans soutien de l'administration et de l'État dans le Programme de Réussite Scolaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais même plus loin, Monsieur SEEMULLER, mais même si la nouvelle n'est pas officielle, c'est le Préfet qui me l'a annoncée : après toutes les demandes que nous avons pu formuler compte tenu des difficultés rencontrées par la Commune au niveau de la division du CUCS et de la perte de la ZEP, on devrait avoir une multiplication par quatre ou cinq des aides de l'État en matière de Politique de la Ville. Ce n'est pas très important, mais par quatre ou cinq, c'est significatif. Et quand cela sera concrétisé, nous saurons remercier l'État.

M. SEEMULLER : Je suis très content de voir que la motion de censure n'a pas été votée et que donc on peut être dans la continuité des actions de l'État.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Vous savez qu'il y avait beaucoup d'absents sur les rangs socialistes ! Je ne sais pas pourquoi, mais il y a une sorte d'épidémie qui les a gagnés. C'est curieux !

Service Politique de la Ville. Convention de mise à disposition des locaux associatifs du Val des Rougières par Var Habitat. Madame MAI.

Ah pardon ! Sur le Plan de Réussite Éducative, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°31 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Service Politique de la Ville - Autorisation à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition des locaux associatifs du Val des Rougières par Var Habitat

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame MAI.

Mme MAI : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour éclairer votre réflexion et même les questions, quelle était la situation précédente, que je n'ai pas à critiquer ? C'est que les locaux avaient été affectés ou s'étaient auto-affectés à des associations, certaines n'ayant pas de locaux, d'autres des locaux, etc. Et devant ces difficultés et aussi devant la fin de l'association AACS, qui en occupait pas mal, il nous a paru opportun de demander à Var Habitat de concéder à la Commune la totalité des locaux, de telle façon qu'il y ait une affectation au profit des habitants des quartiers et des associations qui soit la plus équilibrée et qui permette à chacun d'y trouver une expression et qu'il n'y ait pas, je dirais, une sorte d'accaparament. Et cette demande, nous aurons tendance à la faire un peu auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux parce qu'à d'autres endroits, nous avons la même difficulté.

Monsieur COLLET ?

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, oh très rapidement ! Bien sûr nous voterons pour cette délibération – déjà, cela va vous rassurer – car en fait, on ne peut que se féliciter de cette mesure en faveur du milieu associatif. Je dis bien du milieu associatif plus qu'en faveur d'un quartier spécifique. Après, nous souhaitons bien évidemment qu'un suivi attentif sera mis en place pour vérifier la bonne utilisation de ces locaux.

Par contre, parmi ces locaux que vous souhaitez récupérer, où en est-on concernant le projet d'implantation d'un poste de police ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a une question en Conseil. Il y a une question d'actualité tout à l'heure. Vous aurez la réponse. Comme cela, on ne duplique pas, si vous voulez.

M. COLLET : On ne duplique pas, d'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Très bien.

Ce que je voulais indiquer, c'est que néanmoins les locaux se trouvent dans un quartier dit difficile, donc il ne sera pas interdit aux habitants... Non je veux dire : la distinction sémantique. Non, non, il n'y a pas de problème. Il faut faire le boulot. On fait le boulot.

Pas de problème, cher ami.

Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : C'est peut-être l'influence d'Aphrodite, mais je voulais simplement dire que si on commence à investir dans les quartiers difficiles, ils deviendront donc moins difficiles et à ce moment-là, peut-être Monsieur COLLET sera content.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci beaucoup. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°32 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Service Politique de la Ville - Contrat de Ville 2015 - Création de conseils citoyens

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Service Politique de la Ville. Contrat de Ville 2015. Création de conseils citoyens. Madame MAI.

Mme MAI : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous respectons une obligation de la loi de février 2014.

Monsieur COLLET, je vous sens ?... Non, pas de questions ? Si vous n'avez pas de question, il n'y a pas de problème. Il y en a une ou il n'y en a pas ?

Mme COLLIN : Non, ce n'est pas une question. Parlez d'abord, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non mais moi, on a tout dit !

Mme COLLIN : Non, on voulait dire qu'on n'était pas d'accord pour ajouter une couche au millefeuille de la Politique de la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, cela, c'est une obligation de l'État. Je pense, si vous voulez, très honnêtement, que ce conseil qui permettra aux habitants de deux quartiers difficiles – enfin, il y en a plus que deux mais de deux reconnus par l'État – de s'exprimer, d'échanger et de participer à la construction du Contrat de Ville, est une idée qui formalise une réalité qui aurait dû exister. Parce que si le Contrat de Ville est réalisé en Préfecture par Monsieur le Préfet et ses collaborateurs et même par ceux d'entre nous qui ne vivent pas dans ces quartiers difficiles, on risque de passer à côté d'un certain nombre de réalités. Donc le fait qu'ils en débattent, qu'ils en parlent, sans que cela ne soit en aucune façon directif et contraignant, paraît une bonne chose et formaliser la concertation nécessaire qui devrait être faite en la matière.

Oui, Monsieur KBAIER ?

M. KBAIER : Merci Monsieur le Maire. Mais quel en sera le financement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne suis pas sûr qu'il y ait un financement. Peut-être la disponibilité d'une salle, comme la Maison des Jeunes ou une autre salle, le PAD, pour se réunir. Il n'y a pas de financement.

M. KBAIER : Et cela ne pourra pas interférer avec les CIL locaux ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les CIL locaux sont de droit puisqu'il y a l'obligation d'avoir – je crois que c'est huit – huit acteurs locaux. Ce chiffre convient puisque quand on additionne tous ceux qui interviennent dans chacun des deux quartiers, y compris bien sûr notamment les CIL, tout le monde y est. Personne n'a été exclu. On a même fixé le chiffre de huit de telle façon que personne ne soit exclu.

M. KBAIER : Mais si on vous oblige un jour à financer justement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, alors là il faudra une modification de la loi.

M. KBAIER : Que ce sera au détriment des CIL ? C'est cela la question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non. Honnêtement, je ne crois pas. Il y aura peut-être, je n'en sais rien, de frais de reprographie 300 ou 400 euros, mais comme un CIL j'ai envie de dire.

Bien, cette précision apportée, est-ce qu'il y a des observations ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
3 ABSTENTIONS : Mme CARASENA, M. COLLET, Mme COLLIN.**

AFFAIRE N°33 - MÉDIATHÈQUE - Fête du Livre - Année 2015 - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Var

(délibération ajoutée à l'ordre du jour)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°34 - MÉDIATHÈQUE - Fête du Livre - Année 2015 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

(délibération ajoutée à l'ordre du jour)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Demande de subvention pour la médiathèque à la fois auprès du Conseil Général et Conseil Régional pour la Fête du Livre dont j'ai parlé tout à l'heure. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Oui, la Fête du Livre a été annoncée et elle aura lieu les 11 et 12 avril. On demande pour le principe deux subventions : l'une au Conseil Général, l'autre au Conseil Régional. Le montant prévisionnel est estimé à 40 340 euros. Donc on demande 5 000 euros au minimum aux deux institutions que je viens de dire, donc deux délibérations correspondant à chaque demande (Conseil Général et Conseil Régional).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Étant bien entendu que l'association support dont je ne me rappelle plus le nom, qui est une association qui relève de Charlemagne, Cap Culture, demande une subvention à TPM directement.

Bien, sur ces deux subventions, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

QUESTION ORALE DE M. COLLET

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le dernier point de l'ordre du jour de ce Conseil, c'est une question orale de Monsieur COLLET. Je vous en prie.

M. COLLET : Oui, merci Monsieur le Maire.

En fait, cela n'est pas véritablement une question, même si on y mettra un point d'interrogation, donc comme cela, cela répondra à l'ordre du jour. C'est plus un constat. Je vais quand même vous le lire.

Monsieur le Maire, nous avons appris par la presse l'hommage légitime que vous avez souhaité rendre aux trois militaires victimes d'agression à Nice en leur remettant la médaille de la Ville. Même si cette cérémonie se voulait brève et empreinte d'humilité, nous aurions souhaité, Monsieur le Maire, que cet hommage soit partagé avec les divers représentants du Conseil Municipal. Ce geste d'ouverture aurait été apprécié et appréciable et se serait inscrit dans l'esprit du nouveau mot à la mode : le vivre ensemble, dont vous êtes un adepte convaincu.

Sachez que nous nous associons à cet élan de solidarité et de reconnaissance à l'égard de nos militaires et de leur mission.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je comprends tout à fait votre observation. Je ne conteste pas que vous puissiez partager. Je partage vos regrets et beaucoup des élus de la majorité le partagent aussi. Cela a été fait un peu de façon précipitée, sous les conditions suivantes imposées par l'Armée : pas de visage, pas de nom, pas de médiatisation préalable pour des raisons de sécurité. Et nous avons pris un intervalle de temps, au dernier moment, extrêmement bref pour ces trois garçons. Je me suis permis néanmoins, dans ce contexte-là, de dire que la totalité du Conseil Municipal était bien sûr solidaire de ces jeunes et était présente par le cœur. Mais je regrette de ne pas avoir pu, au-delà du délégué Défense, délégué Sécurité, faire la publicité.

M. COLLET : Oui, écoutez, il n'y a pas de polémique effectivement. On a quand même noté dans la presse qu'il y avait la présence...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Du Général HUBSCHER.

M. COLLET : ... de la commissaire de police, du représentant des pompiers.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'étais pas comptable. Complètement.

M. COLLET : Il n'y a pas de nom. Il y a les représentants des différents corps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous dis qu'il y avait effectivement autour du Général HUBSCHER quelques anciens combattants et qu'avaient été conviés, notamment par Colonel SERIZIER, les représentants des forces militaires.

Mais je regrette beaucoup, je ne peux pas dire davantage, que nous n'ayons pas pu célébrer ensemble. Chaque fois que l'on pourra le faire, comme nous l'avons fait pour l'installation du Conseil du Vivre Ensemble, comme nous le ferons pour la signature, la promotion du mécénat, comme nous le ferons bientôt en essayant de créer des liens avec le monde économique, je crois que la méthode qui consiste à accueillir ces manifestations avec l'ensemble du Conseil Municipal me paraît positive et donc je le ferai.

Merci beaucoup. Je vous propose dix minutes non pas d'entracte mais d'interruption avant de passer aux questions d'actualité.

Oui ? Monsieur POLITI ?

M. POLITI : Excusez-moi. Avant d'observer ces dix minutes de préparation, je vous ai écrit il y a quelques semaines pour vous informer de notre souhait, enfin du souhait de mon groupe, de ne plus participer à ces questions d'actualité, questions sans débat qui sont de notre point de vue pour vous une tribune. C'est la raison pour laquelle nous quittons cette salle maintenant. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas de problème. Je respecte votre choix. J'espère que votre absence dans l'installation du Conseil du Vivre Ensemble n'avait pas la même signification.

(La séance est suspendue de 16h30 à 16h45.)

DEUXIÈME PARTIE

Questions d'Actualité (Article 6 – Alinéa 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, mes chers collègues, une question préalable que j'adresse notamment à Monsieur SEEMULLER et à Monsieur COLLET. Il y a une possibilité, mais elle sera satisfaite uniquement si j'ai votre accord puisque l'accord des autres groupes présents, puisqu'un est absent, de l'autre groupe présent est acquis. Il y a une possibilité d'enregistrer les images des questions d'actualité et de les mettre sur le site de la Commune. Il me semble qu'en matière de transparence, cela a un intérêt. Il serait même possible, ultérieurement, de le faire en direct, c'est-à-dire cela passerait en direct. Je pose la question et vraiment je veux l'unanimité sur un sujet comme cela parce que vous comprenez le problème. Cela me paraît intéressant comme information auprès du public.

Là, ce ne serait pas en direct, bien entendu, mais on pourrait, la presse étant là, donner l'information que, par un accord uniquement s'il est unanime, les personnes qui participent acceptent l'idée que cela puisse être ensuite mis en ligne sur, pas la télévision locale puisqu'elle n'existe plus, heureusement, mais sur le site Internet de la Commune, où il y aurait, où on pourrait créer une fenêtre « Questions d'actualité ». Je vous pose la question.

Monsieur COLLET ? Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Écoutez, cela va dans le bon sens. On l'a dit depuis le début. Je regrette la position qu'a prise Monsieur POLITI et son groupe. La question de la démocratie, la question de la compréhension des modes de décisions qui sont prises, les sujets qui sont abordés et qui intéressent directement les citoyens, tout ce que l'on pourra faire pour rapprocher les citoyens du politique est essentiel. La vidéo, c'est 1980, 1990 quoi. On est en 2012, donc on pourrait être en direct sur Internet, etc. Utilisons toutes ces technologies. On y est favorables. On a bien sûr la question du droit à l'image et du montage, mais là-dessus je pense qu'il y a un questeur ou vous avez nommé... l'idée d'avoir une autorité qui regarde cela de manière à garantir que l'égalité de traitement est bien préservée.

En dehors de cet aspect-là, je ne vois aucun obstacle à votre initiative. Et je continue de penser que ce type de questions va dans le bon sens, comme le fait de travailler en Commission ira dans le bon sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument. D'ailleurs, c'est pour cela que les Commissions communales se réunissent avant chaque Conseil !

Monsieur COLLET.

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, je vais un peu dans le sens de ce qu'a dit Monsieur SEEMULLER. On apprécie votre démarche et votre proposition. Il n'y a pas de raison qu'on s'y oppose. On a toujours un peu la crainte, nous concernant, que si on passe les images que... On peut avoir un peu d'inquiétude sur les événements à venir. Mais je pense que sur le principe, tout ce qui va dans la transparence...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà, je ne l'aurais pas fait. On a préparé la possibilité, mais elle n'est pas effective si nous ne sommes pas en accord total.

M. COLLET : Comment ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : OK ?

M. COLLET : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes donc d'accord pour ces dispositions ?

M. COLLET : Oui, oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Donc on mettra en ligne. Je ne sais pas moi, on ne connaît pas les problèmes techniques. Cela pourrait être mis sur le site Internet quand cela, Monsieur FRATELLIA-GUIOL ?

M. FRATELLIA-GUIOL : Cela peut être mis en ligne dans la journée ou demain.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Demain. Cela permet d'être annoncé auprès des Hyérois, enfin c'est tout. OK ? Très bien. Merci beaucoup.

Bien, Monsieur GELY, qui...

M. GELY : Oui, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ... pour des raisons diverses préside la séance.

M. GELY : J'aimerais qu'on ne revienne pas sur ce problème !

(Rires)

M. GELY : La première question est une question du groupe du Front National. Monsieur COLLET, vous avez la parole.

M. COLLET : Oui, écoutez, question n°1. J'espère qu'elle ne sera pas trop longue. Donc je vais essayer quand même d'aller assez vite, mais enfin je veux quand même qu'elle soit claire. Cette question concerne la situation financière du centre hospitalier.

Les Hyérois ont récemment pu lire dans la presse locale les mesures prises par l'hôpital d'Hyères pour pallier les effets de la grève des médecins. Ils peuvent ainsi avoir l'illusion que leur hôpital fonctionne.

Ils ne savent pas, malgré quelques alertes trop facilement étouffées, que la situation financière du centre hospitalier d'Hyères est très dégradée et ce, depuis plusieurs années. Cette dégradation est ancienne. En effet, déjà le 1^{er} décembre 2008, la Chambre Régionale des Comptes de PACA notifiait au Directeur du centre hospitalier, au Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de PACA, au Préfet du Var et au Maire de la Ville d'Hyères, son rapport, dans lequel elle constatait que le déficit de l'année 2007 s'élevait à 3 265 663 euros et qu'il atteindrait sur le seul budget principal à la clôture de l'exercice 2008 la somme de 4 816 953 euros.

La Cour des Comptes proposait alors un certain nombre de mesures de redressement avec nécessité d'installation d'une équipe dirigeante apte à engager l'établissement dans des réformes structurelles.

Depuis, malgré les alertes répétées de quelques praticiens hospitaliers isolés, diabolisés et marginalisés, les comptes du centre hospitalier ne cessent de se détériorer.

Fin 2012 et début 2013, la direction du centre hospitalier a demandé un audit auprès de la société Kurt Salmon, laquelle a confirmé le constat fait par la Cour des Comptes et a incité la direction du centre hospitalier à mettre en œuvre un plan de redressement financier.

Pour l'instant rien ou presque n'a été fait, à part en mai 2014, une réorganisation de certains services, réorganisation dont vous avez été informé lors du Conseil de Surveillance de l'établissement, mais réorganisation absolument pas à la hauteur des enjeux.

Des activités sont menacées, de nombreux emplois sont menacés. Les employés du centre hospitalier se démotivent et sont inquiets. Les Hyérois sont inquiets.

Dernièrement, en octobre 2014, gravement alertée sur cette situation financière et faisant suite à la présentation par le centre hospitalier d'un projet de contrat de retour à l'équilibre financier, l'Agence Régionale de Santé propose à la Direction du centre hospitalier trois orientations majeures :

- la mise en adéquation des moyens avec l'activité sur les secteurs de soins, médicotecniques et administratifs en mobilisant en tout premier lieu une gestion rationalisée des ressources humaines. On comprend : suppression de postes ;
- le renforcement de la performance des organisations. On comprend : suppression de lits ;
- le renforcement des coopérations, en particulier dans le cadre de la communauté hospitalière du territoire Var ouest. On comprend : rapprochement avec l'hôpital Sainte Musse de Toulon.

Comme pour confirmer la gravité de la situation financière de l'établissement, l'Agence Régionale de Santé a attribué à la fin de 2014 une aide de 3 millions d'euros au centre hospitalier, non pas pour lui permettre de mettre en œuvre son contrat de retour à l'équilibre financier, mais uniquement pour une aide de trésorerie afin de payer les fournisseurs.

L'Agence Régionale de Santé précise que le contrat de retour à l'équilibre financier est toujours en cours de finalisation et que rien n'est définitivement acté.

Alors, Monsieur le Maire, vous qui, en votre qualité de Député du Var, avez probablement voté en son temps la loi Hôpital-Patient-Santé-Territoire, comptez-vous, en votre qualité de Président du Conseil de Surveillance du centre hospitalier, user, auprès de l'Agence Régionale de Santé, de vos prérogatives et de votre influence pour que l'esprit de la loi HPST concernant « l'amélioration de la gouvernance » au sein des établissements de santé et notamment celui d'Hyères, soit appliqué efficacement et pour qu'enfin une équipe dirigeante apte à engager le centre hospitalier d'Hyères dans des réformes structurelles soit installée, de façon à ce que l'aide financière de l'ARS ne soit pas gaspillée comme depuis 2008 ?

Autrement dit, et j'en terminerai là-dessus, que comptez-vous faire pour aider le centre hospitalier à sortir de la spirale infernale de l'endettement et des dysfonctionnements de gouvernance ? Peut-être, et cela, je viens de le rajouter, verrons-nous surgir un nouveau mécène à l'instar de celui de Léon Bérard, à moins que vous ne soyez celui-ci ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci Monsieur COLLET de poser cette question sur un sujet qui est tout à fait important pour notre ville et je dirais même pour le bassin de vie et d'emploi autour d'Hyères.

Bien entendu, si mécène il y a, cela ne sera pas la Ville d'Hyères. Nous sommes là sur des sommes et des problématiques qui la dépassent au plan financier et qui ne relèvent pas de ses compétences. Que les choses soient claires. La seule influence que je peux avoir, si influence il y a en matière de Président du Conseil de Surveillance, c'est à ce titre-là, étant entendu, je le rappelle, que les décisions essentielles sont prises par l'Agence Régionale de Santé.

Sur votre constat, je vous rejoins. L'hôpital d'Hyères connaît des problèmes depuis de nombreuses années. Vous les avez décrits. Ces problèmes, quels que soient les efforts des uns ou des autres – je ne veux pas juger ici –, n'ont pas été résolus et la situation financière de l'hôpital est toujours très dégradée.

Il faut définir deux priorités, me semble-t-il.

La première priorité, c'est que notre hôpital hyérois conserve son autonomie, c'est-à-dire qu'il ne disparaisse pas dans une fusion-absorption avec un de ses grands voisins. Pas du tout pour satisfaire un quelconque chauvinisme local, mais parce qu'il nous semble qu'il a sa place compte tenu de la population hyéroise et de la population de toutes les villes environnantes, notamment celles qui sont situées à l'ouest d'Hyères, et qu'il a une situation de plein exercice. Rappelons aussi que nous sommes sur la dimension touristique du Var et que l'été, le nombre d'usagers potentiels, malheureusement, ne peut que croître et se multiplier.

Et la deuxième priorité absolue, c'est qu'il conserve ses activités principales, essentielles ; qu'il ne devienne pas simplement une sorte d'exutoire de ce que d'autres ne seraient pas enclins à traiter. Il faut qu'un certain nombre de disciplines – ce n'est pas moi qui vais les décliner ici, il appartient notamment à la Commission médicale de l'établissement et à des personnes autorisées de le faire – mais que ce soit un véritable hôpital avec un certain nombre de spécialités et les compétences qui y sont liées.

Pour se relever, il y a une priorité, c'est que l'hôpital d'Hyères doit parler d'une seule voix. Il n'y a pas la voix de la Direction d'un côté, si tenté que la voix de la Direction soit toujours parfaitement entendue et parfaitement homogène dans l'équipe de Direction. Il n'y a pas la voix des médecins d'un autre côté, qui pourrait être différente ou contradictoire. Il n'y a pas la voix des salariés enfin, qui sont légitimement attentifs sinon inquiets. Et il est vrai qu'avec mon collègue, notre collègue Rémy THIEBAUD dont on connaît l'engagement dans ce genre d'activité, lui qui est directeur d'hôpital, nous sommes à leur égard très attentifs.

La seule certitude, c'est qu'il n'y a qu'unis que ces trois acteurs de l'hôpital peuvent le relancer et rendre l'espérance à chacun. C'est le sens de mes interventions systématiques pendant huit mois dans la mesure – je n'ai pas ici à dévoiler les délibérations du Conseil de Surveillance – où j'ai été surpris parfois de la disharmonie qui pouvait régner – j'emploie ce terme – entre les différents acteurs. On ne peut pas fonctionner ainsi.

Imaginez simplement dans la Ville d'Hyères que le Maire soit en opposition forte avec son administration centrale, qu'il soit en opposition forte avec les citoyens de la Ville. Je pense que cela poserait des problèmes de fonctionnement. Ces problèmes de fonctionnement doivent être évités, éliminés et il faut réapprendre à parler d'une même voix.

C'est ce que j'ai dit au directeur de l'ARS PACA, que j'ai rencontré longuement avec M. THIEBAUD, qui est très attentif sur le sujet puisque bien entendu, ce n'est pas le souhait de l'ARS de systématiquement boucher le tonneau des Danaïdes (3 millions, 3 millions et demi) chaque année pour arriver simplement à perdurer. Et je crois, je l'ai dit aux salariés, le même message. Je l'ai dit à la Direction. Je l'ai dit aux médecins. Et je crois avoir été de ce point de vue entendu et que l'Agence Régionale de Santé partage ce point de vue. Il faut qu'une voix forte et unie s'exprime pour et au nom de l'hôpital d'Hyères.

Il me semble que les évolutions positives interviendront. En tous les cas, l'Agence Régionale de Santé est suffisamment mobilisée sur le sujet pour qu'on ne laisse pas les choses aller à vau-l'eau. Et il y aura sans doute des initiatives qui seront prises. J'ai simplement indiqué à l'Agence Régionale de Santé que pour nous, nous ne transigerons pas sur deux sujets :

- le maintien de l'autonomie de l'hôpital. On peut imaginer, bien sûr, toutes les complémentarités avec l'hôpital de Sainte-Musse ou d'autres hôpitaux (Pierrefeu et autres), mais autonomie hospitalière. C'est un hôpital de plein exercice ;
- et deuxième priorité : la garantie d'un niveau activité élevé, en tous les cas une diversité d'offres suffisamment large pour que ce soit un hôpital reconnu ; et la garantie de l'emploi, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas, dans une évolution, de suppression de postes ou j'ai même dit de transfert de postes puisque nous avons des voisins.

Dans la conversation que j'ai eue avec l'ARS, sous l'hypothèse d'évolution éventuelle, l'engagement m'a été donné. Je n'irai pas plus loin dans le commentaire.

Simplement, aujourd'hui, en l'état actuel des choses, je pense que Sainte-Musse et Hyères ne doivent pas se considérer comme des ennemis et qu'il faut essayer de réfléchir à la complémentarité dans le statut autonome de chacun. Si on pense qu'il peut y avoir une rivalité, ce n'est pas Hyères qui gagnera pour les raisons que l'on peut imaginer de la puissance, de l'importance de l'hôpital Sainte-Musse. La complémentarité, ce qui ne veut pas dire abandon, bien au contraire, des différentes activités d'aujourd'hui me paraît la meilleure des solutions. En revanche des économies d'échelle en matière de fonctionnement peuvent pouvoir être trouvées. Nous prenons tout à l'heure une délibération entre la collectivité locale qu'est la Commune et l'Établissement Public et le CCAS. Cela ne porte en rien atteinte à l'autonomie du CCAS, mais cela permet de faire éventuellement des évolutions dans le bon sens.

Voilà, mes chers collègues, le message que je porte. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin dans la réponse que je vous fais. Mais je souhaite vraiment que nous soyons unis un peu dans cette direction. Il n'y en a malheureusement pas d'autre.

Merci beaucoup en tous les cas pour la question.

M. GELY : La deuxième question est une question de la majorité et c'est François CORNILEAU qui la pose.

M. CORNILEAU : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Michel DALMAS, Adjoint à l'Économie, au Tourisme et à l'Emploi.

La zone d'activité économique du Roubaud a connu ces dernières années différents projets, notamment un projet de Retail Park, village commercial de 11 000m² dont on doit se réjouir aujourd'hui qu'il n'ait pas abouti, devant le risque de déstabilisation du commerce de proximité. Aujourd'hui, un nouveau projet est à l'œuvre autour d'entreprises de services ou de haute technologie. Pourriez-vous simplement nous indiquer l'état d'avancement du dossier et en préciser la nature ? Je vous remercie.

M. DALMAS : Merci mon cher collègue. La question est claire. Je vais essayer d'apporter une réponse aussi claire.

La zone du Roubaud, pour que l'on soit bien tous d'accord, vous la voyez, c'est cette zone qui s'étend de la gare jusqu'au Géant Casino, qui est bordée au nord par l'autoroute, au sud par la voie ferrée, qui est à proximité immédiate de la gare, nous l'avons dit, de l'aéroport, de l'autoroute et de l'agglomération. Donc c'est une zone très sensible et d'une superficie d'une douzaine d'hectares. Et cette zone a été classée comme zone d'intérêt communautaire au moment de la constitution de la Communauté d'Agglomération. Vous vous souvenez que la compétence économie est obligatoire dans une Communauté d'Agglo, et donc une des premières décisions a été de repérer des espaces économiques sur le territoire. Et chez nous, à Hyères, c'est celui-ci qui a été fléché.

Cela, c'était il y a une douzaine d'années. Et force est de constater malgré tout qu'au cours de ces dix, douze années, il ne s'est pas passé grand-chose sur cette zone. C'est un peu dommage. Vous évoquiez un projet, tout à l'heure, qui a fait long feu parce qu'il n'était pas vraiment dans l'esprit de ce qui était attendu.

Je voudrais souligner le fait que pendant ces dix, douze années, les communes de l'Agglomération, qui sont nos collègues, se sont beaucoup développées au plan économique. Toulon a fait un chemin considérable sur toute l'économie de la centralité, etc., l'axe des gares, Chalucet, l'université en ville, etc. Nos voisins, La Garde, La Valette ont fait des tas de choses aussi sur le plan commercial, sur le plan des services. Ollioules, La Seyne ont conduit, avec la bénédiction de TPM, un très gros projet qui est la constitution d'un pôle international des technologies marines. Et force est de constater, là encore, que nous sommes un peu restés l'arme au pied.

Cette période d'attente est terminée. Nous engageons un projet qui, compte tenu des spécificités de notre ville, consiste à créer un parc d'entreprises sur cette zone à vocation tertiaire et technologique. Alors vocation tertiaire, on voit bien : ce sont les grandes fonctions juridiques, commerciales, les professions libérales, le commercial, l'informatique, les communications, etc. Vous voyez le genre d'entreprises. Sur le plan technologique, parce que la Ville d'Hyères n'est pas à l'écart de la technologie. Bien au contraire, nous sommes présents en matière économique très fortement sur des systèmes santé, n'est-ce pas Remy ? Nous avons huit ensembles hospitaliers, donc un savoir-faire médical de haut niveau. Nous avons la Défense Nationale, etc. Donc la technologie, cela nous concerne aussi et donc nous voulons avoir des espaces, peut-être un quartier de ce parc d'entreprises, qui soient dédiés à la technologie. Ce sont des bureaux d'études, la recherche et développement, tout ce qui est lié à l'innovation et à cette économie du numérique et tous les emplois nouveaux qui vont en découler dans les années qui viennent, la domotique, la robotique et j'en passe.

Voilà l'objectif que nous nous fixons sur ce quartier.

Ce qui est très important dans cette affaire, c'est de transformer les intentions en actes. Et je voudrais saluer la détermination de Monsieur le Maire sur cette affaire, qui a pris l'affaire à bras-le-corps, réuni les principaux acteurs et notamment les propriétaires fonciers. Il y en a deux gros sur la zone, qui doivent posséder à eux seuls les deux tiers de l'espace. Ce sont Casino et Leclerc. Donc, si vous voulez, il a fallu faire un travail avec eux d'explication, d'échange, etc., et les amener finalement à migrer un peu de leur métier de la distribution parce qu'eux, évidemment, auraient aimé pouvoir continuer sur ce terrain-là. Mais on leur a bien expliqué et ils sont prêts à comprendre qu'il y a une autre possibilité de développer la ville en développant ces activités tertiaires.

Les discussions sont très avancées. Nous allons pouvoir passer à l'action. Nous allons également associer les petits propriétaires qui sont autour, dans la zone, etc., et que l'on va inviter à participer à cette belle aventure.

Un autre point que je voudrais souligner aussi, c'est que cette zone fera l'objet d'un traitement architectural soigné de manière à avoir des immeubles qui soient agréables à habiter, avec évidemment ce qui est indispensable (ce sont les connexions très haut débit de manière à pouvoir accéder au monde entier à partir de chez nous). Les parties écoresponsables seront bien traitées naturellement aussi, parce qu'il n'y a pas d'économie moderne sans sensibilité écologique. L'accès à la gare, aux services de proximité aussi.

Nous avons véritablement là un espace qui est un espace de grande valeur et qu'il va falloir valoriser au maximum.

Sur les responsabilités, nous allons travailler en coproduction avec TPM, dont c'est la responsabilité. Mais qui dit responsabilité transférée ne dit pas responsabilité abandonnée. Donc nous entendons bien peser de tout notre poids, et c'est ce que Monsieur le Maire a commencé à faire, en disant ce que nous voulons, en expliquant à TPM comment nous voyons les choses et je pense qu'ils ont bien compris. Et eux seront chargés du portage des équipements collectifs comme il convient dans ce genre d'opération. Il n'y a aucune raison que ce qui a été fait dans d'autres communes avec succès ne soit pas fait chez nous.

En conclusion – on pourrait en parler longtemps, mais enfin, j'ai essayé d'être synthétique – je voudrais vraiment dire que là, nous avons un espace de développement économique fondamental pour développer cette ville dans les dix ans qui viennent et amener à Hyères des entreprises de qualité, des emplois qualifiés de manière à ce que les jeunes Hyérois et les autres, les plus vieux aussi, trouvent sur place véritablement un milieu économique qui sera un moteur de dynamique pour la ville.

Je vous remercie.

M. GELY : Merci Michel.

La question suivante est posée par William SEEMULLER. Non ?
Changement?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non. Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire,

Nous avons appris par la presse le projet d'hôtel de luxe au hameau des Pesquiers qui est porté par le restaurateur Monsieur LELIEVRE.

Nous regrettons le peu d'attention que vous portez à la démocratie locale et à notre Conseil Municipal. Nous constatons, au fil des éditions du journal local, que vous prenez vos décisions sur des sujets complexes sans concertation et sans travaux en Commission. Ce projet d'hôtel de luxe dans ce site classé en est une nouvelle illustration. Nous sommes dans un site unique, un patrimoine exceptionnel à vocation environnementale et qui compose avec les Salins un ensemble fonctionnel indissociable.

Cet ancien village salinier a été préempté en 2001 par la Mairie pour le soustraire à toute opération immobilière. Et vous souhaitez à présent, sans débat, mener une opération immobilière sous couvert d'hôtellerie de luxe répondant à des critères écologiques.

En 2004, initié par Monsieur RITONDALE, un schéma directeur d'aménagement prévoyait pour ce site un pôle d'activités liées à l'environnement, une salle polyvalente d'exposition sur la mémoire du sel, une base d'accueil pour les scolaires, la chapelle restant un lieu de culte. Ce projet avait le mérite de répondre parfaitement à l'ambition 1 de la Charte: préserver les patrimoines emblématiques. Quant au financement, il pourrait aujourd'hui s'inscrire dans l'Opération Grand Site en associant des fonds des collectivités, de l'État, de l'Europe et pourquoi pas d'investisseurs privés.

Monsieur le Député-Maire, que restera-il de l'Opération Grand Site si vous obliterez ce hameau emblématique ? Qu'advient-il de la pinède ? Son ouverture au public est-elle compatible avec la présence d'un hôtel de luxe ? La construction de cet hôtel est-elle compatible avec le couloir aérien réservé aux hélicoptères, sans oublier la proximité de l'ancienne décharge et l'activité nocturne du Magic World? Depuis quand Monsieur LELIEVRE est-il devenu un fervent écologiste soucieux de l'environnement ? Depuis quand est-il devenu philanthrope ?

Monsieur le Député-Maire, nous vous demandons donc de bien vouloir nous communiquer les éléments en votre possession pour étudier sérieusement le projet dans les Commissions municipales des Finances, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Nous souhaitons également avoir l'avis du Conservatoire du Littoral. Nous souhaitons en tout état de cause que vous suspendiez votre décision et que le Conseil Municipal étudie un cahier des charges pour soumettre un appel à projets, un projet qui sera ambitieux et cohérent et qui respectera les engagements de la Charte et de l'ODS de Giens.

M. GELY : Monsieur le Maire, vous répondez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Madame DEL PERUGIA de poser cette question. Et je suis absolument convaincu que la réponse vous conviendra et vous convaincra.

Vous vous préoccupez légitimement du projet de résidence hôtelière patrimoniale, et non pas d'hôtel de luxe avec des néons et une chaîne multinationale, d'écologie au hameau des Pesquiers, projet qui n'est pas porté par M. LELIEVRE parce que personne dans cette commune ne portera des projets à la place de la Mairie, mais qui est porté par la Commune et par moi-même. Que ce soit clair : il n'y a pas une Commune qui regarde faire les choses et qui laisse des promoteurs, des restaurateurs ou des intervenants extérieurs baliser le terrain pour prendre acte. C'est un temps révolu. Il y a une Commune qui prend ses responsabilités et qui cherche des partenaires.

Quand ce projet sera suffisamment avancé, il va de soi que lors d'une réunion publique adaptée mais pas nécessairement obligatoire – mais cela aura lieu – nous le présenterons prioritairement au Conseil Municipal et aux Hyérois.

Je tiens néanmoins à vous rappeler qu'en aucune façon les commissions communales ne sont compétentes en la matière sauf, comme ce sera d'ailleurs le cas, si une délibération en Conseil Municipal est nécessaire. Les commissions communales n'étudient que les délibérations du Conseil Municipal.

La délibération dont je vous parle, si le projet nous paraît pouvoir voir le jour, prendra la forme, au titre de l'article L.213-11 du Code de l'urbanisme – et bien sûr je tiens à votre disposition tous les articles concernés – et les articles L.210-1 et L.300-1 : « On informe d'une décision concernant tout changement d'affectation d'un bien acquis par l'exercice du droit de préemption et qui permet », je cite toujours, « l'accueil d'une activité économique favorisant le développement des loisirs et du tourisme ». Bien entendu, cette délibération devra être prise si nous souhaitons prospérer dans cette idée.

Sur le reste et sur le fond, quels sont les problèmes que connaît aujourd'hui cette propriété du Conservatoire du Littoral et cette propriété communale, puisque vous savez que le Conservatoire est propriétaire de la pinède et la Commune des bâtiments ? La pinède n'est pas entretenue et le Conservatoire lui-même craint qu'elle ne finisse par disparaître faute d'ailleurs d'élagage, de multiplication des arbres qui étouffent la pinède. Les bâtiments des sauniers menacent ruine. C'est vrai que sauf à raconter l'histoire, cela fait maintenant des dizaines d'années que l'on voit les bâtiments squattés ou en tous les cas murés pour éviter qu'ils le soient. Les Captois ne voient venir aucun espace qui leur serait réservé comme ils le souhaitent de longue date.

Est-ce que les collectivités sont en l'état actuel et futur, en tous les cas à espérance de vie normale de notre part, de voir leurs budgets satisfaire ces objectifs ? Madame, je vous dis très clairement que la réponse est non. Que ce soit l'État, la Région, la Ville, TPM, c'est un projet d'envergure suffisante et tellement importante que je crois qu'il ne faut pas, de ce point de vue, s'illusionner.

En conséquence le partenariat public-privé imaginé, où aucun projet immobilier complémentaire ne sera réalisé, où aucun aggro supplémentaire ne sera posé, mais simplement où les bâtiments existants seront réhabilités dans l'esprit qui a toujours été le leur, c'est cela le projet.

Cela permettra d'obtenir quoi ?

- l'entretien parce que bien entendu, tout ce que je vous dis fera l'objet d'engagements clairs, autrement aucune opération ne se fera. Ces engagements seront bien entendu soumis à l'onction et à l'accord plus qu'à l'onction du Conservatoire du Littoral, de la DREAL, du Ministère de l'Environnement ;
- l'entretien de la pinède selon des normes souhaitées par le Conservatoire sera effectué ;
- la réhabilitation totale du patrimoine que constitue le bâtiment des sauniers, et donc la préservation de l'histoire de la Commune ;
- la réservation communale d'une partie significative de cet espace au bénéfice des Captois et bien entendu, la chapelle qui y est implantée. Ne craignez rien pour le maintien du culte ;
- la réhabilitation, en parfait accord avec TPM, de deux grands bâtiments côté Salins qui sont là aussi non entretenus et qui pourraient faire l'objet d'une utilisation polyvalente à la demande de TPM ;
- la création d'une exploitation limitée du sel et d'un musée du sel tant attendu, mais bien sûr aujourd'hui inespéré ;

- la mise à disposition à l'association La Partègue d'un local de réparation pour les bateaux d'intérêts patrimoniaux du côté des Salins pour qu'il y ait cette histoire du site et de la commune entre le musée du sel et Partègue ;
- et enfin, pour vous dire combien cela s'inscrit dans l'opération OGS, l'idée qui d'ailleurs vaudra peut-être une préemption : une déclaration d'utilité publique, en tous les cas une réserve foncière au PLU de pouvoir, à immédiate proximité du site, contre le site des Salins et à proximité de la résidence hôtelière patrimoniale, la création d'une Maison de l'Opération Grand Site, c'est-à-dire d'un lieu d'accueil, d'information qui s'y situerait.

Tout cela me semble très significatif. C'est là-dessus que nous travaillons. Mais nous ne pouvons le faire qu'aux conditions suivantes : l'accord total du Conservatoire du Littoral. Nous ne ferons rien sans que le Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral, où j'avais l'honneur à une époque de siéger à Paris, votera favorablement pour faire ce projet. Aujourd'hui, le délégué régional, d'ores et déjà, est très positif. Je tiens à vous le dire. M. FOUCHIER, que nous avons rencontré à deux ou trois reprises, est très positif sur le sujet. Vous avez l'air de dire non ?

Mme DEL PERUGIA : Je pense qu'il est positif sur la réhabilitation et le projet de l'autre côté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non ! Écoutez. Je vais vous laisser commenter votre hochement de tête. Que ce soit très clair. Il peut être bien entendu interviewé. M. FOUCHIER est très positif sur l'ensemble du projet, côté pinède et côté Salins. Même s'il est vigilant et je le suis aussi au moins autant que lui.

Deuxième nécessité pour aboutir : l'accord de la DREAL. Et nous travaillons avec la DREAL, qui est constructive, même si, avec raison, elle rappelle que le permis sera instruit au Ministère de l'Environnement puisqu'on est en site classé et non pas par la Commune, ce qui me paraît être une garantie, et qu'en conséquence, il faut être extrêmement attentif à la réalité de ce territoire.

Nous souhaitons aussi, l'avis positif de l'architecte des Bâtiments de France et nous allons aller bientôt sur les lieux avec lui. Je pense qu'il n'aura pas grand-chose à dire dans la mesure où ces bâtiments seront réhabilités et jamais modifiés.

J'ajoute enfin que cette opération, loin d'être contradictoire avec les engagements de la Charte du Parc National à laquelle vous savez que je suis un peu attaché pour quelques raisons et l'OGS, est conforme à ses plans et nous voulons en faire une dimension significative des actions OGS parce que l'OGS, c'est quoi ? Ce n'est pas la mise sous cloche. L'OGS, c'est de trouver des actions d'évolution économique, d'économie durable que vous évoquiez tout à l'heure compatibles avec un site privilégié.

J'ai envie de dire que nous allons à une jurisprudence locale qui est intéressante. C'est la fondation Carmignac, qui s'est installée au domaine de la Courtade après en avoir fait l'acquisition à Porquerolles et qui a gardé l'identité du site – a gardé non pas la pinède mais fera exploiter les vignes – mais y met une fondation d'art contemporain. Vous me direz : ce n'est pas pareil. Si. Ce n'est pas pareil parce qu'on leur a donné une autorisation de construire 1000 m² en sous-sol, qui ne sont pas demandés ici. La fondation Carmignac, nous sommes aussi dans un site plus que classé. Porquerolles est dans le cœur désormais du Parc de Port-Cros à cet endroit-là. Je crois que c'est une bonne évolution.

Vous comprendrez donc que dans ces conditions-là, j'espère avec votre soutien, nous ne suspendrons pas l'étude et la réflexion. Quant à la décision, il n'y a pas à la surprendre parce qu'elle n'est pas prise. Nous prendrons la décision, je dirais, d'aller complètement dans cette direction quand nous aurons les accords dont je viens de parler. Je ne parle pas du permis de construire. Et quand la DREAL dira : « vous êtes mûr et compatible ». Quand le Conservatoire aura donné son accord au niveau d'une délibération présidée par Odile ROBERT à Paris, etc. Nous irons dans cette direction. Mais pour l'instant, nous ne pouvons pas suspendre ce qui n'existe pas.

Je suis convaincu que vous serez également sensible, parce que l'on ne peut pas non plus laisser de côté – je ne dirais pas l'essentiel mais le complémentaire – l'attractivité touristique toute l'année d'un tel projet pour un public de qualité, souvent d'Europe du Nord, recherchant plus l'environnement que les paillettes dans un système, je dirais, de résidence hôtelière patrimoniale, de l'écologie. C'est cela l'idée. On ne va pas faire venir... Je ne citerai aucun nom de chaîne mais chacun s'est compris.

Un dernier point. Je vous le dis parce que je serais heureux que, le connaissant, vous changiez d'avis. Votre jugement sur M. LELIEVRE est un peu limite et n'est pas fondé. Les plus écologistes ne sont pas toujours ceux que l'on croit. C'est quelqu'un, quand il vous fera visiter sa collection botanique et de palmiers, qui vous étonnerait. Quand vous verrez la façon dont il s'intéresse à ces sujets, il vous passionnerait. Donc, laissons de côté d'abord les noms propres dans le cadre de cet hémicycle. Restons sur les problèmes de principe. Mais je peux vous dire que ce n'est pas un financier promoteur aux dents longues avec des dollars dans les poches que je reçois. C'est un homme amoureux du site qui veut, parce qu'il a les moyens et les soutiens dans sa profession, faire quelque chose d'assez exceptionnel et qui accepte ou qui accepterait l'ensemble des contraintes que nous lui imposerons.

Voilà, Madame, en tous les cas l'état de la réflexion. Je suis tout à fait prêt, dès que nous aurons avancé, à vous la faire partager. Mais je pense que les interlocuteurs privilégiés aujourd'hui, ce sont bien entendu les propriétaires, le Conservatoire, la Commune. C'est l'autorité de la DREAL et c'est l'architecte des Bâtiments de France.

Merci beaucoup.

M. GELY : Monsieur le Maire, merci. La question est une nouvelle question de la majorité et c'est Rémy THIEBAUD qui la pose.

M. THIEBAUD : Merci Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Monsieur GELY, Adjoint à la Sécurité.

La presse s'est fait l'écho de l'ouverture prochaine de lieux d'accueil municipaux et de postes de police dans deux quartiers de notre commune : le Val des Rougières et la vieille ville. Pourriez-vous préciser au Conseil les modalités de fonctionnement de ces lieux et l'objectif poursuivi en matière tant de sécurité que de cohésion sociale ? Merci.

M. GELY : En ce qui concerne le centre ancien – commençons par ce quartier – nous considérons tous ou à peu près que le centre ancien constitue bien le cœur historique et pas seulement le centre architectural de la ville d'Hyères.

Si ce quartier constitue l'origine de la ville ou fait partie de l'origine de la ville, il est d'une certaine manière pour nous, il constitue son identité en quelque sorte ou il fait partie de son identité.

Ceci étant dit, nous voulons tout simplement permettre à tous les Hyérois de fréquenter ce quartier sans aucune arrière-pensée et sans aucune appréhension.

Pour ce faire, que faisons-nous ? Nous créons un local qui sera signalé comme, intitulé en quelque sorte : « Mairie d'Hyères, accueil, prévention, sécurité ». Ce sera son appellation affichée.

Il est situé, ce local (les travaux sont pratiquement terminés, vous pourrez le voir lors de l'une de vos prochaines visites), il est situé rue du Prieuré, face à la rue Besson.

Il sera ouvert tous les jours à des heures variables.

Ce local a pour objectif d'assurer une présence policière de proximité pour rassurer la population et les commerçants, pour lesquels cela semble être une nécessité.

Dans un même temps, deux caméras seront implantées sur la façade du bâtiment et à l'angle de la rue Massillon et Prieuré.

Des réunions pourront également se tenir, se dérouler dans ce local avec des associations de quartier et notamment le CIL, auquel nous proposerons de tenir ses réunions.

J'ajoute que nous sommes parfaitement conscients que ce premier pas ne va pas résoudre, soyons clairs, tous les problèmes que l'on peut rencontrer dans ce quartier, mais qu'il constitue en quelque sorte une sorte de pas symbolique.

Pour le Val des Rougières, notre objectif dans ce quartier, disons-le, est identique. Il est identique à celui que nous avons pour le centre ancien.

Le bureau sera ouvert cette fois-ci dans la salle de fêtes, puisque là le bâtiment existe, deux à trois fois par semaine et quelques heures par jour. Le planning n'est pas encore tout à fait défini, mais on le définira un peu plus tard.

L'objectif dans ce local, dans ce poste, est d'intégrer un service à la population qui pourra y trouver des documents nécessaires à la préparation de ses dossiers, du genre permis de conduire ou carte grise. Donc on va, compte tenu un peu de l'éloignement, si vous voulez, par rapport au centre-ville de ce poste, y ajouter une partie administrative un peu plus importante que dans le premier.

La police municipale est bien entendu associée à ce dispositif. Elle y sera présente d'une manière un peu, je dirais, aléatoire.

En parallèle, quatre caméras fixes, en liaison avec le centre de sécurité de la police municipale, seront implantées ainsi qu'une caméra nomade en face de la salle des fêtes. Vous connaissez tous le système des caméras nomades. Elles ne sont pas directement reliées, elles enregistrent et elles permettent effectivement de relire pendant une quinzaine de jours les enregistrements.

Je préciserai, puisque je crois que c'était un de vos soucis, mon cher collègue, que nous ne créons pas de postes de policiers supplémentaires et que nous travaillerons dans ces deux postes à effectif constant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur le Président, la prochaine question. C'est à qui de poser la question ?

M. GELY : J'ai cru que vous alliez me poser une question !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non !

M. GELY : La question suivante est une question du Front National.

Mme COLLIN : À propos d'actualité, donc c'est encore le Valdé et les quartiers qui s'invitent par l'intermédiaire du « Conseil citoyen » décrété par le Gouvernement et sur lequel vous surenchérissez, Monsieur le Maire, par un « Comité du Vivre Ensemble » !

90 milliards d'euros investis depuis presque trente ans dans les quartiers dits « sensibles » : ZEP, ZUS, PNRU, Plans Banlieues, Ministère de la Ville, GPU, Pacte de Relance pour la Ville, Loi d'Orientation pour la Ville, ZRU, ZFU, SRU, GPV qui veut dire Grand Projet de Ville, ANRU qui veut dire Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Plan VILLEPIN-BORLOO, Plan Espoir banlieue et autre CUCS plus dernièrement.

C'est de l'acharnement thérapeutique, mais hélas ! le malade est toujours souffrant !

Vous-même vous avez déclaré que la situation des quartiers sensibles de la ville « était grave » et que les « difficultés subsistent au Val des Rougières », tout en faisant l'éloge des associations qui viennent de disparaître, comme l'AACS par exemple.

Mais si leur travail a été si remarquable, pourquoi les problèmes subsistent-ils, voire s'aggravent, ainsi que l'a redit Madame MAI tout à l'heure ?

Persuadé de détenir la bonne réponse, vous avez fait le choix, Monsieur le Maire, d'hypothéquer l'argent des Hyérois dans cette course effrénée vers toujours plus de Politique de la Ville en vous substituant au désengagement de l'État dans la ZEP et dans les quartiers, quitte à augmenter nos taxes locales.

C'est donc votre choix, mais le droit des Hyérois en contrepartie est de connaître au moins le « retour sur investissement », autrement dit les résultats concrets de tant de sacrifices financiers. Et ils vous demandent de leur indiquer les critères de mesure de cette réussite afin que la lecture en soit plus claire pour tout le monde.

Et pour Monsieur SEEMULLER : Monsieur COLLET ne sera content que lorsque l'on aura prouvé l'efficacité de cette gabegie. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. GELY : La réponse est à Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Madame d'avoir été conforme à votre procès habituel.

Quel est le problème ? Le problème c'est – je pense que vous partagerez l'ambition – c'est de donner à chacun, où qu'il habite, quelle que soit son identité, les mêmes chances. C'est ce que l'on appelle la cohésion sociale et l'égalité républicaine.

Vous nous dites : « Cela n'a pas marché ». Je reconnais qu'il reste des problèmes importants qui subsistent. Mais que se serait-il passé si on n'avait rien fait ? Je crois qu'en réalité, on aurait sans doute connu l'explosion d'il y a quelques années, les émeutes que l'on a connues, et peut-être à dose homéopathique parce que la société devient de plus en plus difficile, les problèmes de l'emploi n'ont cessé de se manifester, du chômage en tout cas. Peut-être que s'il n'y a pas eu depuis quelques années les émeutes que l'on avait connues dans les cités, c'est que, quel que soit le Gouvernement, cette politique de la ville a quand même évité la catastrophe.

Et à mon tour de vous poser une question, enfin implicite : faut-il laisser aller à vau-l'eau ces quartiers ? Faut-il ne rien faire ? Parce qu'à force de dire que l'on en fait trop, on peut se demander si le mieux, ce ne serait pas de ne rien faire. Et je trouve que ce serait prendre une responsabilité éthique et politique un peu excessive.

De mon point de vue, il est clair que la raison, demande une intervention.

Je voudrais vous rassurer : l'argent des Hyérois, dont les habitants de ces quartiers font partie, n'a pas été dilapidé. D'ailleurs, la politique de la ville a été recentrée du fait de la décision de l'État concernant le contrat urbain de cohésion sociale. Je ne dirais pas que notre contribution a diminué, mais elle n'a pas augmenté. Et je l'indiquais lors du Conseil Municipal : c'est grâce à notre pression collective, mais c'est grâce aussi à l'écoute de l'État, que les crédits de la politique de la ville de l'État vont bientôt fortement augmenter, ce qui nous permettra de couvrir ce que l'État avait renoncé à couvrir, notamment des quartiers comme Les Maurels, Les Bosquets et La Blocarde, dont chacun comprendra qu'ils ne sont pas des quartiers favorisés.

Je voudrais également dire, pour que les choses soient claires, que la ville d'Hyères paraît quand même relativement calme par rapport à d'autres villes. Certes, nous avons eu une addition de problèmes en 2014 que je ne veux pas rappeler, mais c'est un quartier difficile, surtout difficile pour les habitants. Je sais comme chacun qu'une économie parallèle s'y propage de façon insupportable. Le taux de chômage y est beaucoup plus élevé qu'ailleurs, donc il y a des problèmes difficiles. Mais en termes de cité, c'est vrai que le Val des Rougières, quand on rencontre ses habitants, ils ne demandent qu'à bien y vivre. Ils aiment leur quartier. Et ce qu'ils veulent, c'est que certains, dont les activités sont illicites ou excessives, ne les empêchent pas de rester dans ce quartier qu'ils aiment et qu'ils y vivent. Et je pense que nous devons tout faire pour que ces délinquants ne conduisent pas les gens à vouloir quitter le Val des Rougières qui doit demeurer, non pas un havre de paix, mais en tous les cas, qu'il y ait une qualité de vie.

Et la volonté d'instaurer les services publics dans le Val des Rougières, de soutenir les initiatives économiques qui ont été prises par quelques habitants du quartier, va dans ce sens. Il faut que le Val des Rougières soit pleinement dans Hyères et qu'Hyères et le droit soient pleinement au Val des Rougières.

Vous évoquiez le Comité du Vivre Ensemble. Il n'a rien à voir avec le conseil citoyen. On l'a indiqué tout à l'heure. Le Comité du Vivre Ensemble, c'est une initiative locale, spontanée, qui a pour vocation, de faire émettre des propositions et des réflexions de personnalités indépendantes – je vous le rappelle et je remercie tous ceux qui sont présents d'y participer ; d'autres l'ont déserté – pour des initiatives en matière de valeurs républicaines, de civisme, de citoyenneté, de vivre ensemble parce que c'est cela qui fonde notre communauté sans ségrégation, une communauté qui doit se rappeler que lui appartenir – comme c'est vrai au niveau de la nation, c'est vrai au niveau de la commune – permet d'avoir des droits mais aussi impose des devoirs, et qu'autour de quelques symboles, par exemple, on doit se réunir comme cela a été spontané il y a quelques semaines.

Le conseil citoyen, cela n'a rien à voir. Lui n'est pas spontané. Il est obligatoire. Il est légal. Il est d'initiative gouvernementale. Il est destiné, on l'a dit tout à l'heure, à l'expression des habitants des quartiers situés en CUCS pour qu'ils apportent leur contribution au contrat de ville. J'ai indiqué qu'il n'était peut-être pas inopportun, plutôt que comme certains font de la philosophie en chambre, d'autres pourraient faire des contrats de ville en chambre, que l'on demande à ceux qui habitent la chambre ce qu'ils en pensent. Cela peut être une bonne façon de faire participer.

En réalité, dans un contexte très difficile, il me semble qu'il y a trois attitudes :

- celle de l'autruche qui fait semblant de ne pas voir et de ne pas savoir. Ce n'est pas la mienne et je pense que ce n'est pas la vôtre ;
- il y a celle du « il n'y qu'à » qui consisterait à isoler encore davantage les quartiers moins favorisés et donc à alimenter la création de ghettos en disant : il ne faut pas faire tout cela. Ce n'est pas la mienne ;
- et celle qui me paraît responsable, même si elle peut être amendée, critiquable, mais de façon constructive, doit allier une action constructive en matière d'emploi, d'éducation, de citoyenneté, d'accompagnement familial et le respect des lois. Et c'est vrai que j'ai été très volontaire avec l'Adjoint à la Sécurité, le Directeur de la Sécurité, pour créer deux postes d'accueil public mais qui sont aussi des postes d'accueil de la police municipale dans les deux quartiers réservés au CUCS. C'est important. Ce n'est pas une demande de l'extérieur, c'est une demande de l'intérieur des familles du Val des Rougières, de toute identité, qui en ont un peu assez d'être soumises aux pressions qui peuvent parfois se manifester.

Voilà notre vision des choses.

Nous avons voulu également éviter, dans cette politique, l'éparpillement. Pourquoi éviter l'éparpillement ? Parce que même s'il y a beaucoup de bonne volonté, on ne peut pas avoir 50 associations qui font la même chose. Et c'est vrai qu'en accord avec le Préfet du Var, qui le souhaitait – c'était le Préfet CAYREL – il a souhaité qu'il y ait des recentrages. Cela ne conduit pas certaines petites associations à disparaître mais à se fédérer autour de gens qui ont une compétence. Qui peut par exemple, dans notre commune, contester la compétence de Massillon, de l'Association de Prévention Spécialisée ou du Relais Culturel ? Voilà des évidences qui s'imposent. Les autres sont pleins de bonne volonté mais ils n'ont pas les moyens, le personnel, l'expérience parfois suffisants ; qu'ils doivent donc ajouter leur bonne volonté à la compétence.

Nous avons voulu aussi qu'il y ait des axes d'intervention parce que quand on veut tout faire, on ne fait rien. Les moyens sont limités, que ce soient ceux de l'État ou ceux de la Commune. Il faut donc, je crois, me semble-t-il, donner priorité à trois dimensions : l'emploi, le cadre de vie et l'éducation au sens large du terme d'ailleurs. Ces trois aspects me paraissent prioritaires et on a souhaité qu'ils soient prioritaires.

Voilà, Madame, la politique que nous essayons de suivre.

Quant au reste et à la litanie des sigles, vous savez, chaque Ministre de la Politique de la Ville qui arrive, veut laisser son nom non pas à la science mais à l'histoire politique en inventant un nouveau sigle qui n'est pas toujours une nouvelle politique puisque l'on parlait tout à l'heure des contrats aidés. Ils ont changé souvent de nom (les CES, les TUC, les contrats jeunes, les contrats d'avenir). Ils s'adaptent à l'évolution de la société mais ils relèvent toujours, par exemple, de la même vocation. C'est un peu pareil pour la politique de la ville.

En tous les cas, voilà la politique locale. Nous vous laissons juge, c'est bien sûr votre droit, de la politique nationale.

Mme COLLIN : Merci Monsieur le Maire. C'est ce que je voulais dire : c'était la même politique malgré tous ces sigles. C'était la même politique depuis trente ans sur l'emploi, sur le cadre de vie et sur l'éducation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je peux vous dire : au niveau national je ne jugerai pas. Au niveau local sûrement pas ! Je me permets de vous le dire. Et je rends hommage aussi à Mme MAI, dont la présence au Val des Rougières commence à devenir équivoque à force d'y être tout le temps ! Cela fait beaucoup !

Non, véritablement non. Pourquoi y est-elle tout le temps ? Pourquoi je vous suggère d'y aller souvent, et je sais que d'autres y vont et je m'y rends ? Parce que la simple présence, la simple communication, c'est à la fois une reconnaissance et une prise de responsabilité. Le plus grand danger, c'est de dire – je ne dis pas que cela a été fait mais cela a pu ressembler parfois – : on crée une digue ou une frontière et puis si les murs sont assez hauts, on ne verra rien, ils ne verront rien, cela ne nous regarde pas.

Je vais vous donner un exemple que j'ai cité souvent. Je me permets de répliquer parce que l'on échange. Il y a eu un jour des incidents au Val des Rougières, un 31 décembre, condamnables. C'est vrai qu'il ne fallait pas faire brûler de poubelles. Je ne sais pas, si j'avais eu 14 ans avec des parents chômeurs, si je n'aurais pas fait la même bêtise pour vous dire la vérité. Que la presse ne l'écrive pas ! Mais cela veut dire quoi ? Cela veut dire que quand tout le monde fait le réveillon, ceux qui n'ont pas les moyens de le faire peuvent parfois avoir des excès que l'on a toujours connus dans nos banlieues, dans nos quartiers. Il n'y avait pas à l'époque des cités. Mais si le lendemain, vous dites deux choses : « On supprimera la fête du Val des Rougières », on le fait ; et on dit : « Il faut organiser la répression » quand vous avez ces paroles en Conseil Municipal, vous êtes complètement à côté de la plaque et je ne pense pas que ce soit digne pour un élu local.

M. COLLET : Monsieur le Maire, juste un petit...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non ! Ce n'est pas un débat !

M. COLLET : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. OK. Merci beaucoup.

M. GELY : Merci Monsieur le Maire pour votre réponse. Merci Monsieur COLLET pour votre approbation, qui me va droit au cœur !

Nous passons à la dernière question du groupe de la majorité et c'est Monsieur Laurent CUNEO qui la pose.

M. CUNEO : Merci Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Monsieur François CARRASSAN, Adjoint à la Culture, et elle porte sur la perte de subvention de la Ville jusque-là accordée à l'association Midi Festival. Certains s'en sont étonnés compte tenu des prestations passées et de la qualité des artistes qui ont parfois été accueillis. On évoque comme motif la situation financière de l'association. Pourriez-vous éclairer le Conseil sur les fondements de cette décision ? Je vous remercie.

M. GELY : Monsieur le Maire. Ah ! C'est Monsieur CARRASSAN. Pardon ! Monsieur CARRASSAN, la réponse.

M. CARRASSAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer effectivement de vous éclairer comme je l'ai été par les services financiers. Mais la lumière que j'apporte est une lumière sombre. Ce que je vais dire est plutôt triste et la situation que je vais évoquer ne peut réjouir personne et à commencer par moi-même, qui ai bien connu l'association qui est en question, Midi Festival, puisque je l'ai accueillie et que j'ai aidé sa première prestation, en 2005, à la Villa Noailles. J'étais le seul à la soutenir à l'époque. Et tout s'est fort bien passé.

Autrement dit, dans cette affaire présente, nous n'avons pas affaire à un problème culturel. Nous avons affaire à un problème financier. Le concept culturel est bon, comme on l'a rappelé tout à l'heure et je n'ai pas attendu *Libération* pour le dire. Je suis d'accord avec ce que dit le journal *Libération* aujourd'hui lorsque le journal dit qu'on a « une excellente manifestation défricheuse de talents pop ». C'est vrai. C'était vrai en 2005. C'est toujours vrai.

Donc le concept culturel est bon, mais est-ce qu'un bon concept culturel peut excuser une mauvaise gestion financière ? C'est la question qui résume tout le problème.

Avant de vous éclairer de cette lumière sombre dont je parle, puisqu'il s'agit aussi de la perte d'une subvention, je rappelle ce que c'est qu'une subvention. Et cela vaut pour tout le monde. Une subvention, ce n'est pas un cadeau, ce n'est pas un dû. Quand la Commune accorde une subvention à une association, c'est qu'il y a entre eux, entre l'association et la Commune un contrat et c'est un contrat d'objectifs qui est passé au nom de l'intérêt communal. Et c'est le critère qui sert au contrôle de légalité de la Préfecture, qui sert d'appréciation.

Autrement dit, l'association qui est bénéficiaire de la subvention a des droits et des devoirs. Elle a le droit d'utiliser la subvention. Elle a le devoir d'en rendre compte. Tout utilisateur de subvention est amené à rendre compte de l'utilisation qu'il a faite de la subvention. C'est important d'avoir cela présent à l'esprit pour en arriver aux considérations que je vais vous dire.

Je parle d'une mauvaise situation financière. Ce sont les services financiers qui ont fait l'analyse et qui l'ont communiquée. Culturellement, je n'avais pas à protester.

Voici ce qui arrive.

Pour l'année 2013, le résultat de l'exercice donne un déficit de - 63 000 euros et les comptes de l'association cette même année-là présentent un déficit de près de 100 000 euros. C'est notable. Si l'on regarde du côté des charges salariales que paie l'association, en 2012, elles sont de l'ordre de 80 000 euros ; elles sont de 88 000 euros en 2013 ; et elles sont encore de l'ordre de 80 000 euros en 2014.

J'ajoute que la subvention que la Ville d'Hyères a donnée en 2013 et aussi en 2014 est de 46 000 euros.

J'observe une troisième chose qui attire mon attention. C'est au niveau de la dépense artistique : les achats de spectacles. En 2012, l'association achète pour 82 000 euros de spectacles. En 2013, c'est un peu moins, c'est 67 000 euros. Et en 2014, c'est beaucoup moins, c'est 22 000 euros.

Sans aller loin dans l'analyse, on voit une chose, c'est que le principal des recettes de l'association sert à payer les charges salariales de l'association et, puisque c'est ainsi que c'est arrivé, à payer les dettes de l'association. Et ce qui reste, et il reste assez peu en 2014, c'est pour le spectacle. On ne subventionne pas une association pour cela. Je suis désolé. C'est impossible. On ne peut pas accepter cela.

Ce qui m'étonne, au moins depuis 2012, quand il y a eu de mauvais choix, quand le trou a commencé de se creuser, c'est que les collectivités aient laissé filer le déficit. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de redressement à ce moment-là ? Pourquoi a-t-on continué comme si de rien n'était ? Parce que l'on voit bien lorsque le budget 2014 arrive l'année dernière, donc à la fin de l'année 2013, l'association, qui connaît bien les résultats qui sont les siens pour cette année-là, demande une subvention à la Ville d'Hyères et annonce un programme prévisionnel. C'est le même programme prévisionnel que l'année précédente, donc avec les mêmes dimensions, les mêmes charges, alors que son résultat, elle doit le connaître. Et personne ne dit rien. Et on subventionne. C'est quand même un point délicat. Et il n'y a pas de redressement en cours. Je suis obligé de le constater. C'est très regrettable qu'on n'ait pas envisagé un plan sévère de redressement pour arrêter l'hémorragie. Pourquoi on a laissé filer ? Pourquoi on a fait de la cavalerie d'une certaine manière ? On les a laissés faire.

Ce que l'on a observé, avec les services financiers, c'est que si la subvention au budget 2014 a été votée par la majorité précédente, nous-mêmes nous n'avions pas voté le budget 2014. Sans savoir ce qui était vraiment, nous savions déjà qu'il n'était pas bon globalement. Et la suite a montré sa vérité, à savoir qu'il était truqué et insincère. Je passe.

La subvention a été votée sur la base d'un prévisionnel qui était annoncé comme les prévisionnels précédents. Et en cours d'année, c'est-à-dire vers le mois de mai, on nous a prévenus que le prévisionnel ne serait pas fait, ne serait pas respecté et qu'on réduirait la manifestation à seulement deux petites soirées à la Villa Noailles. On revenait à la formule primitive, la bonne formule qui n'aurait jamais dû être abandonnée. Et donc, autrement dit, le contrat d'objectifs qui a permis l'obtention de la subvention n'a pas été respecté. Je le note en passant.

Voilà où nous en sommes.

Devant cette situation, devant les déficits et devant la poursuite de ces déficits sur plusieurs années, les services financiers ont alerté, ont tiré la sonnette d'alarme. Doit-on subventionner des déficits et des salaires ? Une subvention, ce n'est pas fait pour faire fonctionner en majorité une association. La sonnette d'alarme a été tirée. Est-ce que c'est au contribuable hyérois de payer le déficit, de payer les dettes ? Voilà la difficulté. Elle est réelle.

Comment vous dire ? Je ne vais pas en ajouter. Je ne fais pas le procureur. Je constate cela avec beaucoup de tristesse.

Un plan de redressement est absolument impératif. Il doit avoir lieu. S'il a lieu, c'est à l'association de prendre cela en main. Nous ne fermons pas la porte à l'examen d'un nouveau partenariat. On ne peut pas être partenaire tout seul. Pour l'instant, on ne nous a rien proposé. On ne ferme pas la porte, mais ce n'est pas à nous, estimons-nous, de redresser la situation avec l'argent public des contribuables hyérois. Merci.

M. GELY : Merci Monsieur CARRASSAN pour ce constat noir mais hélas ! exact.

Mesdames et Messieurs, je crois que la séance des questions d'actualité est terminée et je vous en remercie.

SÉANCE LEVÉE A 17 H 52

